



**Conseil Économique  
et Social**

Distr.  
GÉNÉRALE

ECE/EB.AIR/71  
18 janvier 2001

FRANÇAIS  
Original : ANGLAIS

---

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

ORGANE EXÉCUTIF DE LA CONVENTION  
SUR LA POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE  
TRANFRONTIÈRE À LONGUE DISTANCE

**RAPPORT DE LA DIX-HUITIÈME SESSION DE L'ORGANE EXÉCUTIF**

**TABLE DES MATIÈRES**

	<u>Paragraphe</u> s	<u>Page</u>
Introduction .....	1 - 7	3
I. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR .....	8 - 9	3
II. QUESTIONS DÉCOULANT DE LA CINQUANTE-CINQUIÈME SESSION DE LA COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE ET DE LA SEPTIÈME SESSION DU COMITÉ DES POLITIQUES DE L'ENVIRONNEMENT QUI PRÉSENTENT DE L'INTÉRÊT POUR L'ORGANE EXÉCUTIF .....	10 - 13	4
III. STRATÉGIES ET POLITIQUES DES PARTIES À LA CONVENTION ET DES SIGNATAIRES CONCERNANT LA RÉDUCTION DE LA POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE .....	14 - 16	4
IV. RESPECT DES OBLIGATIONS DÉCOULANT DES PROTOCOLES .	17 - 27	5
V. FINANCEMENT DES ACTIVITÉS DE BASE .....	28 - 42	8

## TABLE DES MATIÈRES (suite)

	<u>Paragraphe</u> s	<u>Page</u>
VI. ÉTAT D'AVANCEMENT DES ACTIVITÉS DE BASE .....	43 – 58	10
A. Programme concerté de surveillance et d'évaluation du transport à longue distance des polluants atmosphériques en Europe (EMEP)	43 – 50	10
B. Effet des principaux polluants atmosphériques sur la santé et l'environnement .....	51 – 58	13
VII. ACTIVITÉS DU GROUPE DE TRAVAIL DES STRATÉGIES ET DE L'EXAMEN .....	59 – 69	15
VIII. ACTIVITÉS DES ORGANES DE LA CEE ET DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES AYANT UN RAPPORT AVEC LA CONVENTION .....	70 – 77	18
IX. PLAN DE TRAVAIL .....	78 – 82	19
X. QUESTIONS FINANCIÈRES .....	83 – 91	20
XI. QUESTIONS DIVERSES .....	92 – 93	22
XII. ÉLECTION DU BUREAU .....	94 – 96	22
XIII. ADOPTION DU RAPPORT .....	97	23

### Annexes

I. Décision 2000/1 concernant le respect, par la Slovénie, des dispositions du Protocole d'Oslo de 1994 .....	24
II. Décision 2000/2 concernant le respect, par les Parties, de leurs obligations en matière de communication d'informations .....	25
III. Décision 2000/3 et recommandation concernant le financement des activités de base en 2001-2003 .....	26
IV. Plan de travail pour l'application de la Convention, 2001 .....	29
V. Liste provisoire des réunions prévues en 2001 .....	49

## **Introduction**

1. L'Organe exécutif de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance a tenu sa dix-huitième session à Genève du 28 novembre au 1er décembre 2000.
2. Y ont participé des représentants des Parties à la Convention ci-après : Allemagne, Arménie, Autriche, Belgique, Canada, Chypre, Danemark, Espagne, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, France, Hongrie, Irlande, Italie, Kirghizistan, Monaco, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Turquie, Ukraine et Communauté européenne (CE).
3. Des représentants de l'Organisation météorologique mondiale (OMM) et du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) ont participé aux travaux. L'Agence européenne pour l'environnement était également représentée.
4. Les organisations non gouvernementales ci-après étaient représentées : Conseil international du droit de l'environnement, Institut international pour l'analyse des systèmes appliqués, Union internationale des producteurs et distributeurs d'énergie électrique (UNIPED) et Union mondiale pour la nature (UICN).
5. Le Centre de synthèse météorologique-Est (MSC-E) de l'EMEP était également représenté.
6. M. J. Thompson (Norvège) a présidé la réunion.
7. La Secrétaire exécutive de la Commission économique pour l'Europe, Mme D. Hübner, s'est adressée aux participants. Elle a souligné le rôle précurseur important qu'avait joué la Convention dans la région de la CEE et qui conservait toute sa pertinence pour la CEE. Elle a appelé l'attention sur la tâche exaltante que représentait l'application de la Convention et de ses protocoles et suggéré d'accorder une attention particulière à l'aide à fournir aux pays en transition. Elle a rappelé la nécessité d'une coopération avec la Communauté européenne et son programme "Un air pur pour l'Europe", tout en faisant ressortir la contribution importante de l'Amérique du Nord aux travaux découlant de la Convention. En conclusion, elle a réaffirmé l'appui de la CEE à la Convention et aux activités menées par le secrétariat dans ce domaine.

## **I. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

8. L'ordre du jour portant la cote ECE/EB.AIR/70 a été adopté, étant entendu que le point 6 serait examiné immédiatement après le point 3.
9. Le secrétariat a fourni des indications sur la situation concernant la documentation, en précisant que les difficultés que connaissait actuellement la Division des services de conférence étaient à l'origine des retards intervenus dans la distribution des documents destinés à la session. On espérait que cela pourrait être évité à l'avenir.

## **II. QUESTIONS DÉCOULANT DE LA CINQUANTE-CINQUIÈME SESSION DE LA COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE ET DE LA SEPTIÈME SESSION DU COMITÉ DES POLITIQUES DE L'ENVIRONNEMENT QUI PRÉSENTENT DE L'INTÉRÊT POUR L'ORGANE EXÉCUTIF**

10. Le Directeur de la Division de l'environnement et de l'habitat, M. K. Bärlund, a informé l'Organe exécutif des échanges de vues qui avaient eu lieu entre les représentants des conventions de la CEE relatives à l'environnement à l'occasion de la table ronde organisée lors de la septième session du Comité des politiques de l'environnement. Ils avaient donné une base solide au développement de synergies futures entre ces conventions. M. Bärlund a également informé l'Organe exécutif des préparatifs entrepris en vue de la cinquième Conférence ministérielle sur le thème "Un environnement pour l'Europe" ainsi que des initiatives en cours dans les domaines des transports, de l'environnement et de la santé.

11. M. Bärlund a indiqué que les changements intervenus dans les effectifs du secrétariat au cours de l'année écoulée visaient à répondre aux besoins de la Convention.

12. Un certain nombre de Parties ont indiqué qu'il importait de ne pas donner de signaux négatifs en négligeant de doter le secrétariat du personnel nécessaire. Elles ont souligné qu'une réduction globale des effectifs du secrétariat n'était pas acceptable au moment où la Convention devait faire face à des priorités nouvelles et relever de nouveaux défis. L'Organe exécutif a pris acte de ces préoccupations.

13. Le secrétariat a signalé que l'Estonie et le Kirghizistan étaient devenus Parties à la Convention et il a informé l'Organe exécutif de la situation concernant la ratification des protocoles.

## **III. STRATÉGIES ET POLITIQUES DES PARTIES À LA CONVENTION ET DES SIGNATAIRES CONCERNANT LA RÉDUCTION DE LA POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE**

14. Le secrétariat a présenté le projet d'examen 2000 des stratégies et des politiques visant à réduire la pollution atmosphérique (EB.AIR/2000/1, EB.AIR/2000/1 et Add.1 et Add.3) ainsi que le document sur l'état des données relatives aux émissions (EB.AIR/GE.1/2000/6). Il a indiqué les difficultés rencontrées dans la préparation des documents du fait de problèmes d'effectifs et de l'abondance des éléments d'information à résumer. Le secrétariat avait entrepris une refonte de la section relative à l'étendue de l'application (EB.AIR/2000/1/Add.2).

15. Au cours de l'échange de vues qui a suivi, un certain nombre de délégations ont remercié le secrétariat pour le travail qu'il avait fourni. La difficulté de la tâche s'était traduite par un rapport qui ne répondait pas à toutes les attentes. Il a été souligné que ce travail devrait bénéficier de ressources suffisantes à l'avenir. On s'est accordé pour dire que la structure actuelle du rapport serait très utile au Comité d'application mais qu'elle ne se prêtait pas à une bonne information des parties prenantes et du public. Certaines délégations ont indiqué qu'elles communiqueraient des rectifications ou des modifications au secrétariat et plusieurs ont suggéré des améliorations pour la communication des informations à l'avenir, notamment le développement des procédures de mise à jour électroniques et l'utilisation de résumés plus étoffés.

16. L'Organe exécutif :

a) A adopté l'Examen 2000 des stratégies et des politiques visant à réduire la pollution atmosphérique, sous réserve des rectifications et informations complémentaires que communiqueraient les Parties;

b) A décidé de fixer au 15 janvier 2001 la date limite de soumission par les Parties d'observations et de rectifications concernant le document EB.AIR/2000/1 au secrétariat; celui-ci informerait les Parties des dates limites pour la communication d'observations relatives aux autres documents dès qu'elles seraient connues;

c) A prié le secrétariat d'achever la mise au point du rapport qui devrait essentiellement répondre aux besoins du Comité d'application;

d) A souhaité que soit publié à l'intention du public un résumé plus étoffé du rapport, à condition de disposer des ressources nécessaires;

e) A invité les Parties à fournir des services de consultants pour appuyer ces activités;

f) A prié le secrétariat de commencer à travailler à l'élaboration de critères et de directives en prévision du prochain questionnaire (en 2002) qu'il examinerait à sa dix-neuvième session en décembre 2001; cette activité devrait être rattachée à une stratégie de communication/d'information et les propositions à ce sujet devraient être portées à la connaissance du Groupe de travail des stratégies et de l'examen à sa trente-troisième session en septembre 2001.

#### **IV. RESPECT DES OBLIGATIONS DÉCOULANT DES PROTOCOLES**

17. M. P. Széll (Royaume-Uni), Président du Comité d'application, a présenté le troisième rapport du Comité (EB.AIR/2000/2). Celui-ci avait examiné, à titre prioritaire, une communication de la Slovaquie concernant le respect par ce pays d'une disposition du Protocole d'Oslo de 1994 relatif à une nouvelle réduction des émissions de soufre. Le Comité avait également poursuivi l'examen du respect des obligations des Parties en matière de notification. À la demande de l'Organe exécutif, il avait étudié de façon approfondie le respect, par les Parties, de leurs obligations découlant du Protocole d'Helsinki de 1985 relatif à la réduction des émissions de soufre ou de leurs flux transfrontières d'au moins 30 %, et du Protocole de Sofia de 1988 relatif à la lutte contre les émissions d'oxydes d'azote ou leurs flux transfrontières. Sur les deux premiers points, le Comité avait formulé des recommandations à l'intention de l'Organe exécutif.

18. Plusieurs délégations ont salué l'utilité des travaux du Comité et la qualité de son rapport, qui était à la fois clair, précis et bien structuré.

19. Le représentant de la Communauté européenne a fait une déclaration : la Communauté européenne admettait que, malgré ses efforts pour améliorer la situation, des problèmes persistaient quant à l'exhaustivité et à la ponctualité de la notification. Elle étudierait tous les moyens possibles d'y remédier dans les plus brefs délais. Il fallait toutefois bien voir que la Communauté se trouvait dans une situation particulière. En effet, elle était la seule Partie à la Convention à être non pas un pays, mais une entité composée de plusieurs pays. En matière

de notification, elle dépendait donc entièrement des contributions de ses États membres. Tout retard ou insuffisance dans la notification des États membres entraînait obligatoirement des retards et des insuffisances dans la présentation des chiffres de la Communauté, qui demandait donc à l'Organe exécutif de reconnaître la spécificité de sa situation et les problèmes de notification que cela entraînait.

20. La délégation russe a informé l'Organe exécutif qu'elle communiquerait au second semestre 2001 des données définitives et complètes sur ses émissions de soufre (couvrant toutes les sources d'émissions visées), conformément au Protocole d'Helsinki, ainsi que sur ses émissions d'oxydes d'azote pour l'année de référence du Protocole de Sofia. À propos du paragraphe 32 du rapport du Comité d'application, elle a indiqué qu'en complétant les données communiquées pour l'année de référence du Protocole de Sofia, données qui, jusqu'alors, excluaient les émissions de sources mobiles, elle serait à même de démontrer qu'elle se conformait aux dispositions du Protocole concernant la stabilisation.

21. Au sujet du paragraphe 31 du rapport, la délégation des États-Unis a indiqué qu'elle avait connu des problèmes d'application au niveau national dans le cas des fabricants de moteurs diesel. Il lui avait fallu réévaluer les estimations relatives aux émissions. De nouvelles estimations avaient été communiquées pour les années récentes, mais pas encore pour l'année de référence du Protocole de Sofia. Sur la base des estimations mises à jour également pour l'année de référence, les États-Unis seraient encore considérés comme étant en situation de non-conformité en 1994, avec un dépassement du plafond d'émission de 1,2 à 3 %, mais ils avaient rempli leurs obligations depuis lors. La délégation présenterait des renseignements plus détaillés au secrétariat.

22. La délégation française a informé l'Organe exécutif qu'elle avait achevé de remplir le questionnaire pour l'examen 2000 des stratégies et des politiques et qu'elle le soumettrait rapidement au secrétariat.

23. Concernant le paragraphe 31 du rapport, la délégation irlandaise a souligné que son pays était conscient de ses problèmes de réduction des émissions d'oxyde d'azote, dus à une croissance inattendue des transports routiers. L'Irlande avait pris des mesures pour rendre les transports plus écologiques et elle espérait que ces mesures, présentées dans l'Examen 2000 des stratégies et des politiques, lui permettraient de se conformer de nouveau à ses obligations dans les plus brefs délais.

24. Plusieurs délégations ont fait observer qu'il fallait veiller à la composition du Comité d'application pour que celui-ci puisse continuer à travailler efficacement. Il serait judicieux de préciser la procédure de sélection des membres de cet organe et d'étudier les mesures à prendre au cas où certains d'entre eux devraient abandonner leurs fonctions en cours de mandat. Le Comité d'application devrait être prié d'examiner ces questions.

25. Le représentant de l'Agence européenne pour l'environnement a appelé l'attention de l'Organe exécutif sur le paragraphe 34 du rapport et sur l'atelier consacré à l'élaboration de directives pour la notification des données d'émission, prévu les 29 et 30 janvier 2001. Il a souligné que les données d'émission devaient servir, d'une part, à évaluer le respect des obligations découlant des protocoles et, d'autre part, à faire avancer les travaux scientifiques entrepris au titre de la Convention, en particulier ceux de l'EMEP. Les Parties devraient garder

ce double objectif à l'esprit lors de l'examen de directives relatives à la notification de ces données. La participation du Comité d'application à l'élaboration de ces directives serait précieuse pour assurer la conformité de la notification aux obligations imposées aux Parties par les protocoles.

26. La délégation slovène a remercié le Comité d'application de l'attention qu'il avait prêtée à sa communication et des recommandations utiles qu'il avait formulées. Elle a indiqué qu'un programme d'action écologique était en cours d'élaboration pour la centrale électrique de Trbovlje et qu'il comprendrait un grand nombre de mesures, notamment celles qui étaient suggérées par le Comité. La Slovénie informerait le Comité d'application des progrès accomplis à cet égard.

27. À la lumière de la discussion, l'Organe exécutif :

a) A pris note du troisième rapport du Comité d'application (EB.AIR/2000/2), et salué le travail accompli par les membres et le Président du Comité;

b) A adopté la décision 2000/1 (annexe I) sur le respect par la Slovénie des dispositions du Protocole d'Oslo de 1994;

c) A adopté en outre la décision 2000/2 (annexe II) sur le respect par les Parties de leurs obligations en matière de notification;

d) A prié le Comité d'application d'étudier des procédures pour la sélection de ses membres et leur remplacement, en particulier s'ils devaient abandonner leurs fonctions en cours de mandat;

e) A noté que les sept membres ci-après continueraient à siéger au Comité pendant un an :

- M. Harald Dovland (Norvège);
- M. Ramón Guardans (Espagne);
- M. Masud Husain (Canada);
- M. Dieter Jost (Allemagne);
- M. Tuomas Kuokkanen (Finlande);
- M. Ivan Mojil (Slovaquie);
- M. Patrick Széll (Royaume-Uni), Président;

f) A élu en tant que nouveaux membres, pour un mandat de deux ans :

- M. Cristiano Piacente (Italie);
- Mme Tine Kjaerulf (Danemark);

g) A remercié Mme Nataly Karpova (Fédération de Russie) pour le travail qu'elle avait accompli pendant trois ans au sein du Comité d'application.

## V. FINANCEMENT DES ACTIVITÉS DE BASE

28. Au nom du Bureau, le Président a présenté une note sur le financement à long terme des activités de base (EB.AIR/2000/3). Il a appelé l'attention sur la déclaration de Göteborg de 1999, dans laquelle les ministres demandaient la création d'un "mécanisme de financement stable et durable", a pris note du travail accompli en vue de définir différentes options et a présenté les deux projets du Bureau concernant : a) la négociation d'un protocole, b) l'adoption par l'Organe exécutif d'une décision sur l'établissement d'un budget pour les activités de base, assortie d'une recommandation concernant le barème des contributions (la "décision et la recommandation"), mesure provisoire utile pouvant être prise annuellement en attendant l'entrée en vigueur d'un protocole.

29. M. R. Ballaman (Suisse), Président du Groupe de travail des stratégies et de l'examen, a rendu compte des travaux menés par celui-ci à sa trente-deuxième session au sujet des accords de financement à long terme. Il a indiqué que le Groupe de travail était majoritairement favorable aux deux options présentées, accueillies par des délégations avec une vive satisfaction.

30. M. P. Széll (Royaume-Uni), Vice-Président du Bureau de l'Organe exécutif, a fourni des explications détaillées concernant le texte des deux instruments de financement proposés (EB.AIR/2000/3, annexes I et II). Il a fait observer que le projet de protocole devrait être révisé par des juristes si l'Organe exécutif retenait cette option et il a exposé les raisons pour lesquelles le Bureau n'avait pas jugé souhaitable de modifier le Protocole EMEP. Il a par ailleurs souligné le caractère non contraignant de la décision et de la recommandation telles qu'elles étaient actuellement formulées.

31. Au cours du débat, certaines délégations ont proposé des modifications au texte des projets du Bureau ainsi qu'au texte de la décision et de la recommandation (EB.AIR/2000/3, annexe II). D'autres délégations ont émis des réserves au sujet du barème des contributions recommandé (EB.AIR/2000/3, annexe IV).

32. Lors d'un tour de table, quelques délégations ont fait savoir qu'elles ne seraient pas en mesure de devenir partie à un protocole, mais une large majorité a exprimé le souhait que des négociations relatives à l'élaboration d'un projet d'instrument juridique soient menées en 2001 sous l'égide du Groupe de travail des stratégies et de l'examen. La délégation canadienne a dit qu'il ne lui était pas possible de prendre un engagement juridiquement contraignant en ce qui concerne les contributions financières. S'agissant de la décision et de la recommandation, presque toutes les délégations ont indiqué qu'elles pourraient approuver le projet présenté à la session en cours, à condition, pour certaines d'entre elles, que le texte des annexes II et IV du document EB.AIR/2000/3 soit quelque peu modifié.

33. La délégation allemande a déclaré que son pays ne pouvait appuyer l'adoption d'un instrument juridiquement contraignant et continuerait à fournir sa contribution sur une base volontaire, comme il l'avait fait par le passé. Estimant que les contributions volontaires, mécanismes d'une grande souplesse, constituaient un moyen satisfaisant et suffisant pour assurer le financement des dépenses de coordination essentielles au titre de la Convention, l'Allemagne invitait les Parties qui n'avaient pas encore fourni d'appui pour ces activités à apporter une contribution volontaire afin que l'on puisse se passer d'un instrument juridiquement contraignant.



34. Les délégations turque et ukrainienne ont indiqué qu'elles feraient connaître leur position sur le financement à long terme des activités de base dans une communication écrite adressée au secrétariat.
35. Au cours du débat qui a suivi, on a reconnu que la décision et la recommandation avaient de bonnes chances d'être adoptées, compte tenu des amendements qu'il avait été proposé d'apporter aux propositions du Bureau ainsi qu'à la décision et à la recommandation (EB.AIR/2000/3, annexe II et autres annexes pertinentes). Deux délégations ont cependant indiqué qu'elles devaient préciser leur position concernant la décision et la recommandation.
36. La délégation russe a proposé que l'on ne tienne pas compte du barème des contributions pour le financement des dépenses de coordination essentielles, estimant qu'il était prématuré de fixer un tel barème tant que la négociation sur le futur instrument juridique n'avait pas abouti. Elle a demandé expressément que soit supprimée, dans le tableau de l'annexe IV (EB.AIR/2000/3), la mention de la contribution de la Fédération de Russie et qu'une note de bas de page soit ajoutée à ce tableau.
37. La délégation russe a indiqué qu'elle réservait sa position au sujet de l'annexe IV du document EB.AIR/2000/3 jusqu'à ce que les futures négociations sur l'élaboration d'un instrument juridique soient terminées.
38. La délégation italienne a fait savoir qu'elle réservait sa position au sujet de l'annexe IV du document EB.AIR/2000/3, car elle n'était pas favorable à l'application d'un quelconque barème à propos des contributions volontaires. Elle a demandé que le chiffre indiqué pour l'Italie dans l'annexe IV soit remplacé par la mention "volontaire".
39. La délégation des Pays-Bas, pays chef de file de l'Équipe spéciale des modèles d'évaluation intégrée, a demandé que des modifications soient apportées à l'annexe V du document EB.AIR/2000/3 en ce qui concerne les dépenses de coordination essentielles du Centre pour les modèles d'évaluation intégrée (CMEI). Elle a proposé d'augmenter de 60 000 dollars le montant des dépenses indiqué pour 2001. Elle a également informé l'Organe exécutif que le montant des dépenses du CMEI pour 2002 et 2003 serait provisoirement majoré de 120 000 dollars des États-Unis.
40. À l'issue du débat, l'Organe exécutif est convenu de modifier le texte du projet de décision et de recommandation (EB.AIR/2000/3, annexes II, IV et V) comme suit :
- a) Remplacer "budget" par "dépenses de coordination essentielles";
  - b) À la fin du paragraphe 2 de l'annexe II ajouter "sans préjuger de l'issue des négociations concernant l'élaboration d'un instrument juridique";
  - c) Au paragraphe 2 de l'annexe II, remplacer "conformément au barème des contributions figurant" par "comme indiqué à";
41. L'Organe exécutif est convenu en outre de modifier le projet de budget 2001 pour les activités de base qui n'étaient pas financées au titre du Protocole EMEP (EB.AIR/2000/3, annexe V) en inscrivant un crédit supplémentaire de 60 000 dollars des États-Unis pour les travaux de modélisation dynamique du Centre pour les modèles d'évaluation intégrée, et

de modifier le tableau dans lequel était présenté le projet de barème des contributions recommandé (EB.AIR/2000/3, annexe IV) de la façon suivante :

- a) Remplacer le chiffre indiqué pour l'Italie par volontaire;
- b) Remplacer le chiffre indiqué pour la Fédération de Russie par la note de bas de page suivante : La Fédération de Russie estime qu'il n'est pas possible d'arrêter un quelconque barème tant qu'un instrument, qui pourra être juridiquement contraignant, n'aura pas été mis au point;
- c) Réviser tous les chiffres en fonction des modifications apportées au projet de budget 2001 pour les activités de base qui n'étaient pas financées au titre du Protocole EMEP (EB.AIR/2000/3, annexe V).

42. L'Organe exécutif :

- a) A prié le Groupe de travail des stratégies et de l'examen de négocier un projet d'instrument juridique, en tenant compte du paragraphe 10 de la Déclaration ministérielle de Göteborg ainsi que du projet de protocole (EB.AIR/2000/3, annexe I), et de le lui soumettre à sa dix-neuvième session;
- b) A adopté la décision 2000/3 et la recommandation concernant le financement des activités de base en fixant le montant des dépenses de coordination essentielles autres que celles visées par le Protocole EMEP, à 1 705 000 dollars pour 2001 et, provisoirement, à 1 765 000 dollars pour 2002 et 2003, et a demandé que le texte de la décision et de la recommandation soit joint au rapport de la session (annexe III).

## VI. ÉTAT D'AVANCEMENT DES ACTIVITÉS DE BASE

### A. Programme concerté de surveillance et d'évaluation du transport à longue distance des polluants atmosphériques en Europe (EMEP)

43. M. M. Williams (Royaume-Uni), Président de l'Organe directeur de l'EMEP, a présenté le rapport sur les travaux de la vingt-quatrième session de l'Organe directeur (EB.AIR/GE.1/2000/2). Comme il était désormais chargé des modèles d'évaluation intégrée et qu'une équipe spéciale des mesures et de la modélisation avait été créée, l'Organe directeur avait commencé à repenser ses priorités et à modifier sa manière de travailler, ce qui apparaissait clairement dans la stratégie à long terme de l'EMEP jusqu'en 2009 (EB.AIR/GE.1/2000/5 et Corr.1), qu'il présentait à l'Organe exécutif. La coopération avec les autres organes subsidiaires relevant de la Convention, en particulier le Groupe de travail des effets et les centres de coordination des programmes, se verrait également accorder une attention particulière. Il fallait espérer que ce changement d'orientation permettrait à l'Organe directeur de mieux servir les nouveaux objectifs prioritaires du programme de travail exécuté au titre de la Convention tels qu'ils avaient été définis par l'Organe exécutif.

44. M. Williams a fait savoir à l'Organe exécutif que la première réunion de l'Équipe spéciale des mesures et de la modélisation s'était tenue à Vienne du 23 au 25 octobre 2000. L'Équipe spéciale avait élaboré, à cette occasion, un projet de mandat ainsi qu'un programme de travail pour les trois à cinq années suivantes prévoyant, notamment, l'établissement d'un rapport d'évaluation sur les variations des flux, dépôts et concentrations transfrontières.

L'Équipe spéciale s'était en outre penchée sur la question des mesures et de la modélisation des particules fines. Une note informelle sur cette réunion avait été mise à la disposition des délégations et un rapport à l'intention de l'Organe directeur de l'EMEP serait élaboré après la deuxième réunion de l'Équipe spéciale, prévue du 30 mai au 1er juin 2001 à Portoroz (Slovénie).

45. Le Président de l'Organe directeur de l'EMEP a appelé l'attention de l'Organe exécutif sur le Programme européen relatif aux inventaires et projections des émissions de particules et aux orientations dans ce domaine (CEPMEIP), qui était coordonné par l'AEE et l'EMEP. Les activités du CEPMEIP avaient déjà commencé mettant à profit de nouvelles contributions volontaires versées par la Suisse et les Pays-Bas par le biais du Fonds d'affectation spéciale de l'EMEP pour 2000, ainsi que des apports de l'AEE. Le CEPMEIP avait recouru aux services de la Fondation néerlandaise pour la recherche scientifique appliquée (TNO) pour établir un inventaire des émissions pour 1995 avec des contributions d'experts nationaux. L'inventaire serait distribué aux Parties à la fin 2000, afin qu'elles s'en servent pour communiquer leurs estimations concernant les émissions de particules fines pour 2000. Les rapports sur les émissions pour 2000 devraient parvenir au secrétariat de la CEE au plus tard le 31 décembre 2001. En 2001, les consultants seraient à la disposition des experts nationaux et pourraient leur donner des conseils.

46. Un atelier de l'Équipe spéciale des modèles d'évaluation intégrée sur les possibilités de réduction des émissions primaires de particules fines et le coût des mesures correspondantes s'était tenu à l'IIASA les 23 et 24 novembre 2000. Les travaux sur la question des particules avaient progressé de manière impressionnante depuis l'atelier d'Interlaken (Suisse, novembre 1999). Un cadre préliminaire pour les modèles d'évaluation intégrée des particules était disponible et le Centre pour les modèles d'évaluation intégrée (CMEI) l'afficherait sur l'Internet afin de permettre aux experts nationaux d'examiner les données sur les coûts et les émissions.

47. L'Organe directeur de l'EMEP avait établi un programme de travail provisoire concernant la contribution de l'EMEP à l'examen du Protocole de Göteborg de 1999 (EB.AIR/GE.1/2000/2, annexe) qui privilégiait entre autres les travaux sur les particules et visait à fournir les outils nécessaires au débat d'orientation à engager en 2004. Ce document avait pour objet, notamment, de faciliter la coopération avec d'autres organes, relevant ou non de la Convention, comme le Programme "Un air pur pour l'Europe" (CAFE) de la Commission européenne. Il mettait aussi en évidence la nécessité de mettre à contribution les Parties. Vu l'importance des particules fines, l'Organe directeur avait invité le Groupe de travail des effets et son équipe spéciale des aspects sanitaires de la pollution atmosphérique à étudier les caractéristiques des aérosols qui présentaient un intérêt particulier afin d'affiner encore les travaux de l'EMEP.

48. Plusieurs délégations se sont félicitées des progrès accomplis dans le cadre de l'EMEP. Quelques-unes ont insisté sur le fait qu'il importait de traduire en russe le Guide EMEP/CORINAIR des inventaires des émissions atmosphériques et de continuer d'organiser des ateliers sur les inventaires des émissions à l'intention des experts nationaux de la communauté d'États indépendants et des autres Parties intéressées.

49. Une délégation s'est inquiétée de la reformulation de l'alinéa a) du paragraphe 16 de la stratégie de l'EMEP, telle qu'elle avait été proposée dans le rectificatif établi par l'Organe directeur de l'EMEP (EB.AIR/GE.1/2000/5/Corr.1). Estimant que la mention du dépérissement

des forêts en Europe centrale dans une section traitant des éléments moteurs dans les années 70 était anachronique, cette délégation a proposé de rétablir le libellé initial. Une autre délégation a insisté sur le fait qu'il importait de considérer la stratégie comme un document non figé à modifier au besoin au fur et à mesure que progressaient les travaux.

50. L'Organe exécutif :

a) A pris note du rapport sur les travaux de la vingt-quatrième session de l'Organe directeur de l'EMEP (EB.AIR/GE.1/2000/2);

b) A décidé de rétablir la formulation initiale de l'alinéa a) du paragraphe 16 de la stratégie de l'EMEP (EB.AIR/GE.1/2000/5 et Corr.1), a approuvé la stratégie, a prié le secrétariat d'assurer la publication de cette dernière après une relecture minutieuse et a proposé que l'Organe directeur de l'EMEP réexamine périodiquement ce document et, au besoin, le mette à jour;

c) A pris note des travaux entrepris sur la modélisation des particules et a prié l'EMEP de poursuivre ses activités, notamment sur la construction de nouveaux modèles atmosphériques, l'amélioration des mesures et des inventaires des émissions et le développement des modèles d'évaluation intégrée; il serait accordé à ces activités, qui seraient menées en collaboration étroite avec le Groupe de travail des effets, un rang de priorité élevé;

d) A pris note de l'état d'avancement des activités visant à étoffer la base de données sur les émissions et s'est félicité du projet d'harmonisation plus poussée des procédures de communication des données, dans l'intérêt à la fois des activités menées en application de la Convention et de celles des organismes extérieurs;

e) A pris note des progrès réalisés dans les travaux sur les métaux lourds et les polluants organiques persistants et a demandé instamment aux Parties de s'attacher davantage à communiquer des données sur les émissions afin d'améliorer les inventaires des émissions de ces composés;

f) A noté la progression des travaux consacrés au développement du modèle eulérien pour les polluants acidifiants et eutrophisants et pour l'ozone et a recommandé de poursuivre les efforts dans ce domaine;

g) A prié l'EMEP de continuer de s'efforcer de donner plus de visibilité à ses participants nationaux, par exemple par le biais du site Web de l'EMEP;

h) A pris note des travaux prévus pour l'Équipe spéciale des mesures et de la modélisation et a invité l'Organe directeur à lui présenter un plan de travail détaillé à sa dix-neuvième session, en 2001;

i) A pris note, en s'en félicitant, des améliorations apportées aux modèles d'évaluation intégrée, notamment en ce qui concerne les particules, et de la création de centres nationaux de liaison pour la modélisation;

j) A salué l'initiative prise par l'Organe directeur de l'EMEP d'établir un programme de travail à long terme (EB.AIR/GE.1/2000/2, annexe), a adopté celui-ci en principe et a décidé d'en tenir compte lorsqu'il se prononcerait sur son futur plan de travail pour 2001, et a demandé

au Groupe de travail des effets d'étudier les activités qui y étaient prévues pour lui-même ou pour ses organes subsidiaires et de lui faire rapport à sa dix-neuvième session;

k) S'est félicité de l'initiative prise par l'Organe directeur et les représentants de l'AEE et du programme CAFE de la Communauté européenne d'envisager de collaborer à l'avenir et a demandé au Bureau de l'EMEP et au secrétariat de lui soumettre des propositions concrètes à sa session suivante.

## **B. Effet des principaux polluants atmosphériques sur la santé et l'environnement**

51. M. T. Johannessen (Norvège), Président par intérim du Groupe de travail des effets, a présenté le rapport du Groupe sur les travaux de sa dix-neuvième session (EB.AIR/WG.1/2000/2) et passé en revue les derniers résultats des activités relatives aux effets (EB.AIR/WG.1/2000/3 et EB.AIR/2000/4, chap. III).

52. Il a récapitulé les résultats les plus importants des travaux du Groupe de travail des effets, des Programmes internationaux concertés et de l'Équipe spéciale des aspects sanitaires de la pollution atmosphérique, évoqué le développement de la coopération avec d'autres organes subsidiaires et, tout en saluant la contribution appréciable qu'apportaient les programmes, les instituts et centres de liaison nationaux, il a souligné la nécessité d'assurer un financement régulier, suffisant et durable de ces activités ainsi que leur coordination au niveau international.

53. Il a mentionné en particulier :

a) L'examen approfondi des axes prioritaires de l'évolution future des activités relatives aux effets auquel avaient procédé le Groupe de travail et son bureau et qui avait abouti, notamment, à l'élaboration et à l'approbation du mandat des différents Programmes internationaux concertés;

b) Les progrès réalisés en ce qui concerne le développement des connaissances dans les domaines importants pour la bonne application de la Convention et de ses protocoles, en particulier celles qui ont trait à la détermination des limites critiques pour les métaux lourds, au perfectionnement et à l'application plus large des modèles dynamiques et à l'évaluation des risques que les métaux lourds et les polluants organiques persistants présentaient pour la santé;

c) Les résultats remarquables obtenus par l'Équipe spéciale mixte de l'Organisation mondiale de la santé et de l'Organe exécutif chargé d'étudier les aspects sanitaires de la pollution atmosphérique, ainsi que la nécessité impérieuse de poursuivre et d'intensifier les activités de l'Équipe;

d) Les travaux en cours concernant la préparation du rapport de fond de 2001 sur la présence, les flux et les effets de certains métaux lourds;

e) La recommandation du Groupe de travail des effets tendant à modifier le nom du programme international concerté de la cartographie des niveaux et des charges critiques pour le rebaptiser PIC de modélisation et de cartographie, la raison invoquée étant que cette appellation rendrait mieux compte de l'étendue des activités du Programme, notamment de ses travaux de modélisation dynamique et d'évaluation des tendances concernant l'état et la régénération de l'environnement;

f) Les résultats encourageants de l'atelier et des réunions d'experts tenus peu de temps auparavant sur i) la cartographie des effets de la pollution atmosphérique sur les matériaux, y compris les biens et les ressources exposés; ii) les modèles dynamiques et iii) les limites critiques fondées sur les effets pour certains métaux lourds.

54. Au cours du débat qui a suivi, un certain nombre de délégations ont salué les résultats importants auxquels venaient d'aboutir récemment les activités relatives aux effets et qui étaient mis à profit et/ou pris en compte aussi bien dans le cadre qu'en dehors de la Convention. Elles ont également relevé l'amélioration notable de l'accès aux données disponibles et aux résultats des différents programmes, équipes spéciales et centres de coordination des programmes.

55. Tout en se félicitant des travaux menés sous l'égide du Groupe de travail des effets, on a fait valoir qu'il pourrait être utile que celui-ci affine ses plans à moyen terme concernant l'évolution future des activités relatives aux effets pour en faire une stratégie à long terme analogue à celle présentée par l'EMEP.

56. Certaines délégations ont suggéré d'aborder de manière plus synthétique l'étude des effets des particules, des métaux lourds et des polluants organiques persistants sur la santé et l'environnement, eu égard en particulier au développement futur de la Convention et de ses protocoles.

57. Plusieurs délégations, tout en se félicitant des importantes activités nouvelles entreprises par le PIC de cartographie des niveaux et des charges critiques, en particulier celles qui avaient trait à l'évaluation des tendances concernant la dégradation réelle et la régénération de l'environnement, ainsi qu'à la cartographie des biens et des ressources exposés, ont fait observer que la nouvelle appellation proposée (PIC de modélisation et de cartographie) ne refléterait pas clairement les tâches élargies du programme.

58. L'Organe exécutif :

a) A pris note du rapport sur les travaux de la dix-neuvième session du Groupe de travail des effets EB.AIR/WG.1/2000/2;

b) A noté les nouveaux progrès réalisés en ce qui concerne le développement des activités relatives aux effets et les résultats importants obtenus par les Programmes internationaux concertés et l'Équipe spéciale des aspects sanitaires de la pollution atmosphérique dans l'application de la Convention (EB.AIR/WG.1/2000/3);

c) A pris note du document sur l'évolution future des activités relatives aux effets, y compris du mandat des différents programmes (EB.AIR/WG.1/2000/4) et décidé que l'Équipe spéciale des aspects sanitaires de la pollution atmosphérique étudierait, outre les effets des particules, ceux des métaux lourds et des polluants organiques persistants;

d) A invité le Groupe de travail des effets et son bureau à étudier la possibilité d'élaborer une stratégie à long terme pour les activités relatives aux effets;

- e) A pris note du résumé de l'évaluation préliminaire des risques pour la santé liés aux métaux lourds et aux polluants organiques persistants (POP) provenant de la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance (EB.AIR/WG.1/2000/12), et a décidé de poursuivre ce travail en 2001 et de l'inscrire au plan de travail pour l'application de la Convention;
- f) A souligné la nécessité d'aborder de manière plus synthétique l'étude des effets des particules, des métaux lourds et des polluants organiques persistants sur la santé et l'environnement comme l'exigeait le développement futur de la Convention et de ses protocoles;
- g) A prié le Groupe de travail des effets de reconsidérer le changement d'appellation du PIC de cartographie des niveaux et des charges critiques et de lui présenter une nouvelle proposition à ce sujet à sa dix-neuvième session;
- h) S'est félicité des progrès accomplis dans la préparation du rapport de fond de 2001 sur la présence, les flux et les effets de certains métaux lourds;
- i) A souligné de nouveau l'importance des travaux effectués sur le plan national et la contribution de poids des centres nationaux de liaison et des centres de coordination des programmes;
- j) A pris note du document EB.AIR/WG.1/2000/13 sur le financement des activités relatives aux effets et reconnu l'appui essentiel apporté par les pays chefs de file des différents programmes et les pays qui accueillait les centres de coordination, ainsi que l'importance des contributions volontaires en espèces ou en nature fournies par plusieurs autres Parties à la Convention.

## **VII. ACTIVITÉS DU GROUPE DE TRAVAIL DES STRATÉGIES ET DE L'EXAMEN**

59. M. R. Ballaman (Suisse), Président du Groupe de travail des stratégies et de l'examen, a présenté le rapport de la trente-deuxième session du Groupe de travail (EB.AIR/WG.5/66). Il s'est félicité du bon démarrage des travaux correspondant au nouveau mandat ainsi que de la participation active d'un grand nombre de Parties. En se fondant sur les éléments fournis par les Présidents de l'Organe directeur de l'EMEP et du Groupe de travail des effets et de certains de ses organes subsidiaires, le Groupe de travail avait fait le point sur la mise en œuvre des protocoles et les travaux scientifiques connexes.

60. À l'issue d'un débat sur l'examen des protocoles, un certain nombre de recommandations avaient été formulées à l'adresse de l'Organe exécutif. Ces recommandations visaient principalement à intégrer les travaux sur l'examen des protocoles antérieurs et à utiliser le cadre multieffets, multipolluants du Protocole de Göteborg pour les examens futurs. M. Ballaman s'est félicité du calendrier de travail provisoire qu'avait proposé l'Organe directeur de l'EMEP en vue de l'examen du Protocole de Göteborg, l'objectif étant d'engager un débat d'orientation en 2004, en prenant en considération également les particules. Ce calendrier, analogue à celui de la Communauté européenne, était conforme aux décisions du Groupe de travail des stratégies et de l'examen.

61. M. Ballaman a insisté sur le fait que l'on avait déjà commencé à préparer l'examen des protocoles et ce, bien que les trois protocoles les plus récents ne soient pas encore entrés en vigueur. Le Groupe de travail avait relevé, en la déplorant quelque peu, la lenteur de la ratification des deux Protocoles d'Aarhus. M. Ballaman a proposé que les Parties se fixent comme échéance pour la ratification des Protocoles sur les POP et les métaux lourds le mois de mai 2001, au cours duquel devait être adoptée une convention mondiale sur les POP.
62. Les travaux avaient été engagés en vue de définir une stratégie de communication et M. R. Guardans (Espagne) avait offert de diriger un groupe d'experts informel chargé de suivre les travaux entrepris pour la dix-septième session de l'Organe exécutif à Göteborg (Suède).
63. M. L. Lindau (Suède), coprésident de l'atelier chargé de voir s'il serait nécessaire dans l'avenir de réviser les Protocoles et les stratégies de lutte contre la pollution atmosphérique transfrontière, tenu à Saltsjöbaden (Suède) du 10 au 12 avril 2000, a présenté le rapport de l'atelier (EB.AIR/WG.5/2000/7). Celui-ci avait été très suivi - il avait rassemblé plus de 100 participants venant de toutes les parties de la région visée par la Convention - et ses retombées étaient déjà visibles puisque les trois principaux organes relevant de l'Organe exécutif en avaient incorporé les conclusions spécifiques dans leur programme de travail. Un programme de travail à long terme suivant les orientations définies à Saltsjöbaden était en préparation.
64. M. Ballaman a informé l'Organe exécutif que le groupe spécial d'experts des POP avait tenu sa première réunion du 6 au 8 novembre 2000 à La Haye (Pays-Bas) et élaboré un programme de travail détaillé. Le groupe avait l'intention d'appuyer l'examen du Protocole sur les POP une fois que celui-ci serait entré en vigueur et, en particulier, de se pencher sur les POP (DDT, heptachlore, HCH/lindane, terphényles polychlorés et ugilec) qu'il fallait examiner en application du Protocole. Il entreprendrait également des travaux visant à aider les Parties à établir des profils de risque préliminaires et des rapports récapitulatifs en vue éventuellement d'étendre le champ d'application du Protocole à de nouvelles substances parmi lesquelles le pentabromodiphényle éther, le dicofol, l'hexachlorobutadène, le pentachlorobenzène et les naphthalènes polychlorés. Les délégations canadienne et néerlandaise ont indiqué que leurs pays seraient les deux chefs de file du groupe d'experts et que celui-ci serait présidé par M. David STONE (Canada).
65. La délégation britannique a informé l'Organe exécutif de l'état des préparatifs du premier atelier organisé sous les auspices du Réseau d'experts sur les avantages et les instruments économiques, qui porterait sur la mesure et l'évaluation économique des effets de la pollution atmosphérique sur la santé et se tiendrait à Londres les 19 et 20 février 2001. Cet atelier aurait principalement pour objet de faire le point des connaissances acquises dans le cadre des études épidémiologiques consacrées aux effets sur la santé et des activités d'évaluation économique afin de faciliter la poursuite des travaux menés dans le cadre de la Convention.
66. La délégation néerlandaise a annoncé qu'elle organiserait sous les auspices du Réseau, à l'automne 2001, aux Pays-Bas, un deuxième atelier sur l'évaluation des avantages, pour les écosystèmes, de la réduction de la pollution atmosphérique. Elle a invité les experts des Parties et des organisations et plus spécialement les PIC relevant du Groupe de travail des effets à prendre contact avec l'organisateur (M. E. Dame, adresse électronique : Eduard.Dame@minvrom.nl) en vue de proposer des communications ou des thèmes à étudier.



67. La délégation suédoise a appelé l'attention de l'Organe exécutif sur les activités d'évaluation entreprises tant dans le cadre de l'EMEP qu'au sein du Groupe de travail des effets, en vue d'évaluer les tendances concernant les émissions, les flux, les dépôts et les concentrations, ainsi que leur évolution au cours des vingt années écoulées depuis l'entrée en vigueur de la Convention. Ces activités devraient être d'une grande utilité pour appuyer les prochaines négociations sur les grandes orientations envisagées dans le cadre de l'examen du Protocole de Göteborg qui pourrait avoir lieu en 2004. La Suède avait offert de fournir des ressources pour ces activités et souhaitait vivement que les travaux des deux organes soient bien coordonnés.

68. La délégation italienne a informé l'Organe exécutif qu'un atelier sur l'application de techniques de réduction des émissions de COV dans les secteurs du revêtement de surfaces et du nettoyage à sec se tiendrait du 19 au 21 février 2001 à Bologne (Italie). L'Italie était en mesure d'appuyer financièrement la participation d'un petit nombre d'experts des pays en transition.

69. L'Organe exécutif :

- a) A pris note du rapport du Groupe de travail des stratégies et de l'examen sur les travaux de sa trente-deuxième session (EB.AIR/WG.5/66);
- b) A fait siennes les conclusions et recommandations de l'atelier tenu à Saltsjöbaden;
- c) A reconnu que les négociations sur le Protocole de Göteborg avaient aussi servi l'objectif énoncé au paragraphe 6 de l'article 2 du Protocole relatif aux COV concernant les mesures à prendre dans un deuxième temps;
- d) A décidé que les travaux futurs sur les émissions de soufre devraient être axés sur l'examen du Protocole de Göteborg, étant entendu que ces examens seraient considérés comme satisfaisant aux dispositions de l'article 8 du Protocole d'Oslo concernant les examens ultérieurs;
- e) A offert d'assister les Parties qui avaient besoin d'aide pour mener à bien le processus de ratification, soit en facilitant les contacts bilatéraux, soit en mettant en place un mécanisme qui permette d'utiliser ses fonds d'affectation spéciale pour financer des services techniques liés au processus de ratification comme la traduction des documents;
- f) A invité les Parties intéressées à prendre contact avec le secrétariat et a demandé à son bureau de répondre avec l'aide du secrétariat aux demandes présentées;
- g) A décidé de créer un réseau d'experts sur les avantages et les instruments économiques, pour lequel M. D. Pearce (Royaume-Uni) ferait office de rapporteur et dont les objectifs seraient ceux qui étaient énoncés dans le rapport du Groupe de travail des stratégies et de l'examen (EB.AIR/WG.5/66, par. 73);
- h) A demandé instamment aux Signataires des Protocoles sur les POP et les métaux lourds de ratifier ces instruments le plus tôt possible, s'ils ne l'avaient pas encore fait, en les invitant à se fixer comme échéance le mois de mai 2001 au cours duquel devrait être adoptée la nouvelle convention mondiale relative aux POP.

### **VIII. ACTIVITÉS DES ORGANES DE LA CEE ET DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES AYANT UN RAPPORT AVEC LA CONVENTION**

70. Le secrétariat a donné des renseignements sur les activités les plus pertinentes des autres organisations internationales, notamment du Centre européen pour l'environnement et la santé de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) et du Programme de surveillance et d'évaluation de l'Arctique (AMAP), et a fait distribuer les documents d'information établis par ces organisations.

71. M. B. Wahlstrom (PNUE) a fait brièvement le point sur l'état d'avancement des négociations concernant l'élaboration d'une convention mondiale sur les POP. Il était prévu de conclure ces négociations à Johannesburg (Afrique du Sud) du 4 au 9 décembre 2000 et la convention devait en principe être adoptée et signée à Stockholm en mai 2001.

72. M. J. Miller (OMM) a souligné que la Convention et l'OMM collaboraient depuis longtemps déjà. Il a appelé l'attention sur les activités menées récemment en étroite collaboration par l'OMM et l'EMEP aux fins de l'exécution de leurs programmes de travail respectifs. Il a fait observer en particulier que l'OMM et l'Autriche présidaient conjointement la nouvelle Équipe spéciale des mesures et de la modélisation.

73. M. R. van Aalst (AEE) a appelé l'attention de l'Organe exécutif sur le processus actuel d'élargissement de l'AEE à 31 pays membres, qui faisait qu'il était plus que jamais nécessaire de renforcer la coopération avec la Convention et d'éviter les doubles emplois, comme l'avaient recommandé les participants à l'atelier de Saltsjöbaden et l'Organe directeur de l'EMEP. Il a signalé les rapports récemment établis par l'AEE sur la base d'indicateurs, la création d'un nouveau centre thématique européen sur l'atmosphère et les changements climatiques et l'élaboration récente d'une étude de sensibilité des scénarios visant à déterminer les liens entre les émissions de gaz à effet de serre et la pollution atmosphérique au niveau régional et dans les zones urbaines.

74. M. P. Wicks (Communauté européenne) a donné des renseignements sur le programme de la Commission européenne "Un air pur pour l'Europe" (CAFE), en se référant au document officieux établi pour la réunion. Il a présenté les objectifs du programme et la structure organisationnelle envisagée pour celui-ci. Il a en outre appelé l'attention sur diverses manières de créer des liens entre le programme CAFE et la Convention.

75. Au cours du débat qui a suivi, un certain nombre de délégations se sont déclarées très favorables à une collaboration avec la Commission européenne et ont insisté sur la nécessité de coordonner les activités afin d'éviter les chevauchements et un gaspillage des ressources. Plusieurs délégations ont par ailleurs souligné qu'il fallait s'assurer que ce processus ne modifierait pas la portée de la Convention et que des régions comme l'Europe orientale et l'Amérique du Nord ne seraient pas négligées. Il fallait veiller à ce que ce renforcement de la coopération ne puisse pas être mal interprété par les Parties qui n'étaient pas membres de la Communauté européenne.

76. La délégation espagnole a indiqué que dans l'avenir il serait utile d'intensifier la coopération avec les pays du Sud du bassin méditerranéen.

77. L'Organe exécutif :

- a) A pris note avec satisfaction des informations présentées par les organisations et a souligné l'importance d'une collaboration effective dans l'avenir;
- b) S'est félicité de l'offre de collaboration de la Communauté européenne et a relevé les liens existants ainsi que ceux proposés par la Communauté;
- c) A reconnu que le choix des représentants appelés à participer, à l'invitation de la Commission européenne, aux travaux du Groupe de l'analyse technique et du Groupe de la qualité de l'air du programme CAFE devrait incomber respectivement à l'Organe directeur de l'EMEP et au secrétariat, mais a demandé à la Commission européenne de faire preuve d'une certaine souplesse pour permettre une représentation appropriée de la Convention aux réunions futures de ces organes;
- d) A prié le Bureau de l'Organe exécutif de s'efforcer de reconstituer un groupe de coordination de haut niveau avec la Commission européenne et d'étudier, par l'intermédiaire de ce groupe, les possibilités de collaboration et de coordination sur le plan stratégique;
- e) A prié ses organes subsidiaires de rechercher en suivant éventuellement les indications données par le groupe de coordination de haut niveau, des moyens efficaces de coordonner les réunions et les activités afin d'éviter les chevauchements dès que des projets précis auraient été mis au point concernant le programme CAFE, tout en soulignant qu'il importait de garantir la participation de toutes les Parties à la Convention et de ne pas perdre de vue les priorités de la Convention telles qu'elles avaient été convenues.

## **IX. PLAN DE TRAVAIL**

78. Le secrétariat a présenté le projet de plan de travail pour l'application de la Convention (EB.AIR/2000/5) et la liste provisoire des réunions prévues en 2001, modifiés à la lumière du débat qui avait eu lieu et des décisions qui avaient été prises à la session en cours de l'Organe exécutif.

79. L'Organe exécutif a décidé de constituer un groupe d'experts à composition non limitée pour élaborer les éléments d'une stratégie de communication aux fins de la Convention. Le groupe d'experts pourrait faire appel à des concours extérieurs financés au moyen de contributions volontaires. L'Organe exécutif a invité M. R. Guardans (Espagne) à coordonner, en collaboration avec son bureau et le secrétariat, les travaux du groupe d'experts, qui devait en principe présenter des avant-projets au Groupe de travail des stratégies et de l'examen à sa trente-troisième session.

80. L'Organe exécutif a pris note des avantages que présentait la planification plus poussée et à plus long terme des activités de ses organes subsidiaires; il a donc invité l'Organe directeur de l'EMEP et le Groupe de travail des effets à établir leurs programmes à moyen terme (2001-2004) concernant l'examen des Protocoles, et à les lui soumettre pour examen à sa dix-neuvième session.

81. L'Organe exécutif a adopté son plan de travail pour 2001 dont le texte est reproduit en annexe (annexe IV).

82. L'Organe exécutif a décidé en principe de tenir sa dix-neuvième session du 11 au 14 décembre 2001. La liste provisoire des réunions prévues en 2001 est publiée en annexe (annexe V).

## **X. QUESTIONS FINANCIÈRES**

83. Le secrétariat a présenté le document EB.AIR/2000/6 sur les ressources financières nécessaires pour l'application de l'EMEP. Il a appelé l'attention sur l'état des contributions obligatoires et a expliqué qu'en raison du non-versement de ces contributions par certaines Parties, le secrétariat n'avait pas encore pu verser aux centres de l'EMEP la totalité des crédits inscrits au budget 2000. La situation s'était un peu améliorée depuis la rédaction du document, le Danemark, l'Espagne, la Grèce, la Hongrie, la Lettonie et Malte ayant intégralement acquitté leur contribution. Malte avait également réglé ses arriérés. En outre, le secrétariat avait reçu une contribution volontaire de la Suisse, d'un montant de 35 000 francs suisses, pour financer l'établissement d'un inventaire provisoire des émissions de particules, comme il est indiqué à la note e) du tableau 4.

84. Le secrétariat a également informé l'Organe exécutif de la situation des versements de l'Ukraine. En 1999, l'Ukraine avait fait part de son intention de régler en nature ses arriérés correspondant aux périodes 1992-1994 et 1996-1998 et de verser en espèces, à partir de 1999, ses contributions au Fonds d'affectation spéciale. Au cours de la réunion, la délégation ukrainienne avait prévenu le secrétariat qu'en raison de ses difficultés économiques et de la réforme administrative qu'il avait entreprise, son pays n'était pas en mesure de verser en espèces ses contributions obligatoires pour 1999 et 2000 avant la fin de l'année en cours. L'Ukraine avait engagé des discussions avec CSM-E ainsi qu'avec le centre de collaboration en Pologne afin de fixer les détails du projet commun qui lui permettrait de régler ses arriérés de contributions en nature.

85. Les délégations de l'Autriche, de la Belgique, du Royaume-Uni et de la Communauté européenne ont expliqué que le versement de leur contribution à l'EMEP pour 2000 avait été retardé pour des raisons administratives, mais que ce problème serait rapidement résolu.

86. La délégation italienne a informé l'Organe exécutif qu'elle ne pourrait pas régler ses arriérés ni acquitter sa contribution à l'EMEP pour 2000 avant l'année suivante, faute du cadre législatif nécessaire. Elle a expliqué qu'elle faisait tout son possible pour accélérer la procédure.

87. La délégation canadienne a annoncé qu'elle avait versé une contribution volontaire d'un montant de 20 000 dollars canadiens aux fins des activités relatives aux effets.

88. La délégation chypriote a annoncé que son pays avait décidé de verser chaque année une contribution volontaire de 1 000 dollars É.-U. au Fonds d'affectation spéciale créé au titre de la Convention.

89. L'Organe exécutif :

a) A approuvé la décision prise par son bureau de réviser le budget de 2000 comme indiqué au tableau 3 du document EB.AIR/2000/6;

b) A approuvé l'affectation précise des ressources en 2001, proposée au tableau 4 du document EB.AIR/2000/6 (y compris l'affectation des contributions volontaires des Pays-Bas et de la Suisse pour l'établissement d'un inventaire provisoire des émissions de particules en 2000 et 2001) et a adopté le barème des contributions obligatoires présenté au tableau 5 (deux dernières colonnes) de ce même document;

c) A confirmé la décision qu'il avait prise à sa dix-septième session de maintenir le montant des budgets pour 2002 et 2003 au même niveau qu'en 2000 et 2001 (2 040 495 dollars É.-U.) et de calculer les contributions obligatoires pour ces années-là en dollars des États-Unis selon le barème des quotes-parts au budget de l'ONU pour 2000;

d) A prié l'Organe directeur d'étudier plus en détail, avec l'aide de son bureau, le budget pour 2002 ainsi que le plan de travail afin qu'il puisse les approuver à sa dix-neuvième session; et

e) A très instamment demandé aux Parties de verser leur contribution en espèces pour 2000 au Fonds d'affectation spéciale au cas où elles ne l'auraient pas encore fait et d'acquitter leur contribution pour 2001 en février ou mars, en suivant la procédure qui leur serait précisée dans une circulaire envoyée par le secrétariat.

90. L'Organe exécutif s'est en outre félicité des contributions volontaires versées en l'an 2000 au Fonds d'affectation spéciale pour le financement des activités relatives aux effets entreprises au titre de la Convention.

91. Les contributions par virement bancaire destinées à financer les activités de base autres que celles visées par le Protocole EMEP devraient être adressées à la Commission économique pour l'Europe de l'Organisation des Nations Unies, comme suit :

Numéro de compte : 001-1-508629  
Nom de la banque : Chase Manhattan Bank, New York  
Intitulé du compte : Fonds général de l'ONUG  
Grand livre : UN-0503456 (pour la Section des finances de l'ONUG)  
Adresse : International Agencies Branch  
270 Park Avenue, 43<sup>rd</sup> Floor  
New York, N.Y. 10017, USA  
ABA : 021000021 (Code bancaire des États-Unis)  
Référence : À porter au crédit de "LUA-ECE/EOA TRUST FUND"

Les Parties devaient indiquer très clairement l'affectation de ces contributions, l'année pour laquelle elles étaient versées et, éventuellement, le programme et/ou le centre de coordination particulier auquel elles étaient destinées. Il leur était possible aussi de verser leurs contributions par chèque, à l'ordre de la "Commission économique pour l'Europe de l'Organisation des Nations Unies", en indiquant clairement l'affectation comme indiqué ci-dessus: ces chèques devaient être envoyés à l'adresse suivante :

Bureau exécutif (Bureau 333)  
Bureau de la Secrétaire exécutive  
Commission économique pour l'Europe  
Palais des Nations  
1211 Genève 10

Quel que soit le mode de paiement, il convenait d'adresser à la CEE-ONU une communication précisant le montant de la contribution ainsi que la date et l'objet du paiement.

## **XI. QUESTIONS DIVERSES**

92. Le secrétariat a informé l'Organe exécutif des travaux de la CEE dans les domaines des transports et de l'environnement. À la suite de la Conférence ministérielle CEE-ONU sur les transports et l'environnement (Vienne, novembre 1997), un groupe spécial d'experts avait été créé notamment pour préparer un bilan à mi-parcours du Programme commun d'action, à l'application duquel avait participé l'Organe exécutif. À la demande de la troisième Conférence ministérielle sur l'environnement et la santé (Londres, juin 1999), au cours de laquelle les ministres avaient adopté la Charte sur les transports, l'environnement et la santé, l'OMS et la CEE-ONU avaient dressé un tableau synoptique des accords et des instruments juridiques pertinents, parmi lesquels figuraient notamment la Convention et ses protocoles, dans le but d'améliorer et d'harmoniser leur mise en œuvre et de leur donner le développement nécessaire. Le rapport correspondant était presque terminé et pourrait être consulté à l'adresse suivante : <http://home.unece.org/poja/london.htm>. Ce rapport, dans lequel il serait notamment proposé d'ouvrir des négociations en vue de l'élaboration d'une nouvelle convention-cadre visant à promouvoir des transports viables du point de vue de l'environnement et de la santé, serait soumis à une réunion de haut niveau qui se tiendrait le 4 mai 2001.

93. La délégation suédoise a noté l'importance du transport de mercure à l'échelle mondiale et la nécessité d'agir dans ce domaine. Elle a demandé à l'Organe exécutif de prier le Bureau de se mettre en rapport avec le PNUE pour l'inviter à lancer une évaluation du mercure et à étudier les mesures à prendre. Plusieurs délégations, dont celle des États-Unis, ont appuyé cette proposition mais tout en se déclarant préoccupées par la pollution dont le mercure était responsable à l'échelle planétaire et en notant que, pour le mercure, le plomb et le cadmium, le Protocole sur les métaux lourds entrerait en vigueur à brève échéance, elles ont insisté sur la nécessité de tenir compte du volume de travail global du PNUED et de ses priorités. L'Organe exécutif est convenu de demander au Bureau, en concertation avec le secrétariat, de rédiger et d'envoyer une lettre au PNUE à ce propos.

## **XII. ÉLECTION DU BUREAU**

94. M. H. Dovland (Norvège) a été élu Président et MM. D. Hrcek (Slovénie), W. Harnett (États Unis) et L. Lindau (Suède) Vice-Présidents. Les Présidents de l'Organe directeur de l'EMEP (M. M. Williams, Royaume-Uni), du Comité d'application (M. P. Széll, Royaume-Uni), et du Groupe de travail des stratégies et de l'examen (M. R. Ballaman, Suisse) ainsi que le Président par intérim du Groupe de travail sur les effets (M. T. Johannessen, Norvège) ont aussi été élus Vice-Présidents. M. R. Ballaman a été réélu Président du Groupe de travail des stratégies et de l'examen.

95. Le Président a remercié M. S. Hart (Canada) pour le travail qu'il avait accompli en tant que Vice-Président et la précieuse contribution qu'il avait apportée aux activités du Bureau et plus généralement à celles entreprises dans le cadre de la Convention.

96. Plusieurs délégations ont félicité le Président sortant pour l'action qu'il avait menée au cours des 11 années précédentes. Sous sa conduite, l'Organe exécutif avait connu le succès, comme en témoignaient les protocoles négociés et le développement de la Convention dans son ensemble. L'Organe exécutif a pris note avec gratitude de la précieuse contribution du Président à ses activités pendant une période importante de son développement.

### **XIII. ADOPTION DU RAPPORT**

97. L'Organe exécutif a adopté le rapport de sa dix-huitième session le 1er décembre 2000, pour distribution générale.

Annexe I

**DÉCISION 2000/1 CONCERNANT LE RESPECT, PAR LA SLOVÉNIE,  
DES DISPOSITIONS DU PROTOCOLE D'OSLO DE 1994**

L'Organe exécutif,

Agissant en vertu du paragraphe 11 de l'annexe de sa décision 1997/2 relative à la structure et aux fonctions du Comité d'application,

1. Se félicite de la communication que la Slovénie a adressée au Comité d'application pour l'informer par cette Partie des incidences des émissions de soufre de la centrale électrique de Trbovlje sur le respect des dispositions de l'alinéa b) du paragraphe 5 de l'article 2 du Protocole d'Oslo de 1994 relatif à une nouvelle réduction des émissions de soufre;
2. Prend note du rapport du Comité d'application sur cette question (EB.AIR/2000/2, par. 3 à 12), en particulier de la conclusion selon laquelle il ne saurait y avoir, dans le cas de la Slovénie, manquement à l'obligation énoncée dans cet alinéa, avant le 1er juillet 2004;
3. Note avec satisfaction que, selon les informations qu'elle a communiquées, la Slovénie a de bonnes chances de parvenir à respecter le plafond fixé pour ses émissions de soufre à l'annexe II du Protocole d'Oslo;
4. Note également que la Slovénie a l'intention d'adopter un programme d'action écologique afin de réduire les émissions de soufre provenant de la centrale électrique de Trbovlje et de fermer cette centrale;
5. Invite la Slovénie, dans l'esprit du Protocole d'Oslo, à envisager de prendre, en temps voulu, des mesures propres à réduire les émissions de soufre provenant de la centrale, soit, par exemple, l'utilisation d'un charbon à plus faible teneur en soufre, la désulfuration du charbon ou la réduction de la durée annuelle d'exploitation de la centrale;
6. Recommande aux Parties au Protocole d'Oslo d'examiner comment elles pourraient aider la Slovénie à réduire les émissions provenant de la centrale de Trbovlje (en fournissant du matériel, par exemple), et invite les autres Parties à la Convention à faire de même;
7. Invite la Slovénie à tenir le Comité d'application informé des progrès qu'elle accomplit dans l'exécution des obligations qui lui incombent au titre de l'alinéa b) du paragraphe 5 de l'article 2 du Protocole.



Annexe II**DÉCISION 2000/2 CONCERNANT LE RESPECT, PAR LES PARTIES, DE LEURS OBLIGATIONS EN MATIÈRE DE COMMUNICATION D'INFORMATIONS**L'Organe exécutif,

Agissant en vertu du paragraphe 11 de l'annexe de sa décision 1997/2 relative à la structure et aux fonctions du Comité d'application,

1. Prend note du rapport du Comité d'application concernant le respect, par les Parties, de l'obligation qui leur incombe, en vertu de la Convention et de ses protocoles, de communiquer leurs données d'émission, établi à partir des renseignements recueillis par l'EMEP;
2. Prend note également du rapport du Comité d'application concernant le respect, par les Parties, de l'obligation qui leur incombe, en vertu de la Convention et de ses protocoles, de rendre compte de leurs stratégies et politiques de réduction de la pollution atmosphérique;
3. Rappelle que, dans son deuxième rapport (EB.AIR/1999/4, par. 28), le Comité d'application a appelé l'attention sur le fait que la Grèce, le Luxembourg et la Communauté européenne n'avaient pas communiqué de données d'émission pour l'année de référence dans le cas du Protocole de 1988 sur les NO<sub>x</sub>;
4. Rappelle également que, dans son deuxième rapport (EB.AIR/1999/4, par. 8), le Comité d'application a appelé l'attention sur le fait que la France, le Liechtenstein et le Luxembourg n'avaient soumis aucune communication en vue de l'Examen approfondi 1998 des stratégies et des politiques;
5. S'inquiète de ce que la France, la Grèce, le Liechtenstein, le Luxembourg et la Communauté européenne ne respectent toujours pas leurs obligations en matière de communication d'informations;
6. Prie instamment la Grèce, le Luxembourg et la Communauté européenne de s'acquitter des obligations que le Protocole de 1988 sur les NO<sub>x</sub> leur impose en matière de communication d'informations et, dans cette perspective, de fournir aussitôt que possible, mais le 31 janvier 2001 au plus tard, toutes les données manquantes concernant leurs émissions nationales, notamment leurs données pour l'année de référence;
7. Prie aussi instamment la France, le Liechtenstein et le Luxembourg de s'acquitter des obligations que les Protocoles de 1985 sur le soufre, de 1988 sur les NO<sub>x</sub>, de 1991 sur les COV et de 1994 sur le soufre leur imposent en matière de communication d'informations et, dans cette perspective, de répondre aussitôt que possible, mais le 31 janvier 2001 au plus tard, au questionnaire utilisé pour recueillir les informations nécessaires aux fins de l'Examen 2000 des stratégies et des politiques;
8. Prie le Comité d'application d'étudier les progrès accomplis par les Parties susmentionnées à cet égard et de lui présenter un rapport sur cette question à sa dix-neuvième session.

Annexe III

**DÉCISION 2000/3 ET RECOMMANDATION CONCERNANT  
LE FINANCEMENT DES ACTIVITÉS DE BASE EN 2001-2003**

L'Organe exécutif,

Notant que la Convention de 1979 sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance ne contient aucune disposition sur le financement des activités de base,

Notant en outre que, à l'exception du Protocole relatif au financement à long terme du Programme concerté de surveillance continue et d'évaluation du transport à longue distance des polluants atmosphériques en Europe (ci-après dénommé "Protocole EMEP"), aucun des Protocoles à la Convention de 1979 ne contient de disposition sur le financement des activités de base,

Reconnaissant que pour la bonne application de la Convention et de ses protocoles il serait bon d'arrêter le montant des dépenses de coordination essentielles sur trois ans, le montant pour la première année devant faire l'objet d'une décision et celui correspondant aux deux années suivantes devant être provisoire, aux fins du financement des activités de base découlant de la Convention et de ses protocoles, autres que celles visées par le Protocole EMEP, et de recommander aux Parties un barème indicatif des contributions à verser pour couvrir ces dépenses,

1. Décide de fixer le montant des dépenses de coordination essentielles aux fins du financement des activités de base découlant de la Convention et de ses protocoles<sup>1</sup> autres que celles visées par le Protocole EMEP à 1 705 000 dollars des États-Unis pour 2001 et, provisoirement, à 1 765 000 dollars des États-Unis pour 2002 et à 1 765 000 dollars des États-Unis pour 2003;
2. Recommande que les Parties à la Convention contribuent, en espèces ou en nature, à couvrir les dépenses de coordination essentielles comme indiqué à l'appendice I de la présente décision et recommandation, sans préjuger de l'issue des négociations concernant l'élaboration d'un instrument juridique;
3. Demande que toutes ces contributions soient versées au Fonds général d'affectation spéciale pour le financement de l'application de la Convention, qui a été créé par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies.

---

<sup>1</sup> Les activités de base pour 2001 sont indiquées à l'appendice II de la présente décision et recommandation.

## Appendice I

## BARÈME DES CONTRIBUTIONS RECOMMANDÉ (sur la base des informations présentées dans le document EB.AIR/GE.1/2000/10 et l'appendice II ci-après)

Parties	Quote-part au budget de l'ONU 2000 (%)	"Part du budget de l'EMEP" (%)	Contribution recommandée (en dollars É.-U.)
Arménie	0,006	0,014	241
Bélarus	0,057	0,134	2 292
Bosnie-Herzégovine	0,005	0,012	201
Bulgarie	0,011	0,026	442
Canada	2,732		Volontaire
Croatie	0,030	0,071	1 206
Chypre	0,034	0,080	1 367
République tchèque	0,107	0,252	4 302
Estonie	0,012	0,028	483
Géorgie	0,007	0,017	281
Hongrie	0,120	0,283	4 825
Islande	0,032	0,075	1 287
Kirghizistan	0,006	0,014	241
Lettonie	0,017	0,040	684
Liechtenstein	0,006	0,014	241
Lituanie	0,015	0,035	603
Malte	0,014	0,033	563
Monaco	0,004	0,009	161
Norvège	0,610	1,439	24 528
Pologne	0,196	0,462	7 881
République de Moldova	0,010	0,024	402
Roumanie	0,056	0,132	2 252
Fédération de Russie	1,077	2,540	<sup>1</sup>
Slovaquie	0,035	0,083	1 407
Slovénie	0,061	0,144	2 453
Suisse	1,215	2,865	48 854
ex-République yougoslave de Macédoine	0,004	0,009	161
Turquie	0,440	1,038	17 692
Ukraine	0,190	0,448	7 640
États-Unis	25,000		Volontaire
Yougoslavie	0,026	0,061	1 045
Autriche	0,942	2,222	37 877
Belgique	1,104	2,604	44 391
Danemark	0,692	1,632	27 825
Finlande	0,543	1,281	21 834
France	6,545	15,435	263 171
Allemagne	9,857	23,246	396 344
Grèce	0,351	0,828	14 113
Irlande	0,224	0,528	9 007
Italie	5,437	12,822	Volontaire
Luxembourg	0,068	0,160	2 734
Pays-Bas	1,632	3,849	65 622
Portugal	0,431	1,016	17 330
Espagne	2,591	6,110	104 183
Suède	1,079	2,545	43 386
Royaume-Uni	5,092	12,009	204 746
Communauté européenne		3,330	56 777
TOTAL (région de l'EMEP)	40,991	100,000	1 645 000

<sup>1</sup> La Fédération de Russie estime qu'il n'est pas possible d'arrêter un quelconque barème tant qu'un instrument, qui pourra être juridiquement contraignant, n'aura pas été mis au point.

## Appendice II

### DÉPENSES DE COORDINATION ESSENTIELLES POUR LES ACTIVITÉS DE BASE QUI NE SONT PAS FINANCÉES AU TITRE DU PROTOCOLE EMEP (2001) (en milliers de dollars des États-Unis)

Activités	PIC-Forêts; CCPP <sup>1</sup>	PIC-Eaux; CP <sup>2</sup>	PIC-Matériaux; CRPP <sup>3</sup>	PIC-Végétation; CCP <sup>4</sup>	PIC-Surveillance intégrée CP <sup>5</sup>	PIC cartographie CCE <sup>6</sup>	Équipe spéciale des aspects sanitaires <sup>7</sup>	CMEI <sup>8</sup>	Total partiel activités
Surveillance et évaluation	160	55	70	15	70				370
Dose-réponse		60	50	80	35				225
Charges et niveaux critiques	30	25	60	45	20	115			295
Modélisation dynamique		25	25	20	70	130		60	330
Gestion de la base de données	80	65	70	60	65	25		120	485
Total	270	230	275	220	260	270		180 <sup>9</sup>	1 705

<sup>1</sup> Programme international concerté (PIC) d'évaluation et de surveillance des effets de la pollution atmosphérique sur les forêts; pays chef de file : Allemagne; centre de coordination principal du Programme : Centre fédéral de recherche sur la foresterie et les produits forestiers, Hambourg (Allemagne).

<sup>2</sup> PIC d'évaluation et de surveillance de l'acidification des cours d'eau et des lacs : pays chef de file : Norvège; centre du Programme : Institut norvégien de recherche sur l'eau, Oslo (Norvège).

<sup>3</sup> PIC relatif aux effets de la pollution atmosphérique sur les matériaux, y compris ceux des monuments historiques et culturels; pays chef de file : Suède; centre de recherche principal du Programme : Institut suédois de la corrosion, Stockholm (Suède).

<sup>4</sup> PIC relatif aux effets de la pollution atmosphérique sur la végétation naturelle et les cultures; pays chef de file : Royaume-Uni; centre de coordination du Programme : Centre for Ecology and Hydrology, Bangor, (Royaume-Uni).

<sup>5</sup> PIC de surveillance intégrée des effets de la pollution atmosphérique sur les écosystèmes; pays chef de file : Suède; centre du Programme : Institut finlandais de l'environnement, Helsinki (Finlande).

<sup>6</sup> PIC de cartographie des niveaux et des charges critiques; pays chef de file : Allemagne; centre de coordination pour les effets : Institut national de la santé publique et de l'environnement, Bilthoven (Pays-Bas).

<sup>7</sup> Équipe spéciale des aspects sanitaires de la pollution atmosphérique, dirigée par le Centre européen pour l'environnement et la santé de l'OMS, Bilthoven (Pays-Bas); les dépenses de coordination essentielles sont prises en charge par le Centre européen pour l'environnement et la santé de l'OMS.

<sup>8</sup> Centre pour les modèles d'évaluation intégrée Institut international pour l'analyse des systèmes appliqués (IIASA), Laxembourg (Autriche).

<sup>9</sup> Ce chiffre correspond uniquement aux frais de gestion des bases de données existantes et aux frais liés à la modélisation dynamique. S'y ajoutent les dépenses à engager pour étendre le modèle aux particules (280 000 dollars É.-U.).

## Annexe IV

### **PLAN DE TRAVAIL POUR L'APPLICATION DE LA CONVENTION, 2001**

#### **1. STRATÉGIES ET POLITIQUES**

##### **1.1 STRATÉGIES ET EXAMEN**

Exposé succinct/objectifs : Évaluer les activités scientifiques et techniques en cours en vue de déterminer s'il sera nécessaire de réviser les protocoles en vigueur ou d'en élaborer de nouveaux; négocier les modifications à apporter aux protocoles et à leurs annexes; promouvoir l'échange de technologies; élaborer des propositions concernant d'éventuelles nouvelles orientations stratégiques dans le cadre de la Convention. Le Groupe de travail des stratégies et de l'examen aidera l'Organe exécutif à examiner toutes les questions de politique générale.

##### Principales activités et calendrier :

Compte tenu des activités pertinentes menées dans le cadre de l'EMEP et du Groupe de travail des effets, ainsi que des initiatives prises dans ce domaine par la Communauté européenne, et sur la base des informations fournies par ses groupes d'experts, le Groupe de travail des stratégies et de l'examen :

a) Évaluera les travaux entrepris pour préparer un examen du Protocole de Göteborg de 1999, y compris les progrès accomplis dans la réduction de l'acidification, de l'eutrophisation et de l'ozone troposphérique ainsi que des polluants responsables de ces effets. Il fera également le point de l'état d'avancement des travaux concernant la pollution par les matières particulaires (inventaires des émissions, effets, modélisation atmosphérique et modèles d'évaluation intégrée) afin de présenter à l'Organe exécutif un projet de décision, assorti d'un calendrier, sur les mesures qui pourraient être prises au plan international pour combattre cette pollution;

b) Évaluera les travaux entrepris pour préparer un examen du Protocole sur les métaux lourds, y compris les informations sur les mesures qu'il est prévu de réévaluer dans le Protocole. Il établira un calendrier des nouvelles actions à entreprendre et des contributions indispensables pour un examen du Protocole, y compris l'adoption d'une approche qui pourrait être fondée sur les effets comme point de départ d'une action future;

c) Évaluera les travaux entrepris pour préparer un examen du Protocole sur les polluants organiques persistants (POP), en tenant également compte de l'état d'avancement des travaux au titre de la rubrique 1.5 ci-dessous, y compris les informations sur les polluants qu'il est prévu de réévaluer dans le Protocole et sur ceux qui pourraient y être inclus dans l'avenir. Il établira un calendrier des nouvelles actions à entreprendre et des contributions indispensables pour un examen du Protocole;

d) Fera le point des échanges d'informations et de technologies, notamment des résultats du deuxième atelier sur les bases de données technico-économiques qui doit avoir lieu en France en avril 2001, des informations reçues concernant les mesures relatives aux produits qui ont été prises pour réduire les émissions de composés organiques volatils (COV), de POP et de métaux lourds et de l'état d'avancement des travaux au titre de la rubrique 1.6 ci-dessous;

e) Organisera des négociations, conformément à la demande de l'Organe exécutif, en vue de l'adoption d'un instrument destiné à garantir le financement sur le long terme de toutes les activités de base entreprises au titre de la Convention, et présentera un projet d'instrument à l'Organe exécutif, à sa dix-neuvième session;

f) Définira, en fonction des contributions du groupe d'experts et avec le concours du secrétariat, une stratégie de communication pour la Convention, y compris les examens biennaux des stratégies et des politiques, et fera rapport à l'Organe exécutif à sa dix-neuvième session.

Les chefs des délégations siégeant au Groupe de travail des stratégies et de l'examen se réuniront à Genève les 23 et 24 avril 2001 pour élaborer un texte de négociation en vue de l'adoption d'un instrument juridique relatif au financement à long terme des activités de base.

La trente-troisième session du Groupe de travail des stratégies et de l'examen se tiendra du 24 au 27 septembre 2001.

## **1.2 EXAMEN DU RESPECT DES OBLIGATIONS**

Exposé succinct/objectifs : Examiner la façon dont les Parties s'acquittent des obligations qui leur incombent en vertu des Protocoles à la Convention.

Principales activités et calendrier : Le Comité d'application évaluera la version révisée du questionnaire utilisé pour la communication d'informations sur les stratégies et politiques et, notamment, sur le respect des obligations liées aux technologies. Il examinera en détail comment les Parties appliquent les dispositions du Protocole de 1991 relatif aux COV en mettant l'accent sur leurs obligations nationales en matière d'émissions. Le Comité poursuivra son dialogue avec les organes subsidiaires et les experts compétents. Il poursuivra également l'examen des questions liées au respect des obligations, énoncées dans les Protocoles, qui ne font pas l'objet de prescriptions précises en matière de notification, telles que les dispositions relatives à la recherche et à la surveillance. Si, en vertu du paragraphe 3 b) ou d) du texte définissant ses fonctions, une question lui est soumise ou renvoyée ou un rapport lui est demandé, le Comité devra s'en occuper en priorité, quitte à modifier son plan de travail et son calendrier.

a) Septième réunion du Comité d'application à Bratislava, du 2 au 4 mai 2001;

b) Huitième réunion du Comité d'application à Genève, en septembre 2001;

c) Présentation du quatrième rapport du Comité d'application à l'Organe exécutif à sa dix-neuvième session.

### **1.3 EXAMENS DES STRATÉGIES ET POLITIQUES DE RÉDUCTION DE LA POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE**

Exposé succinct/objectifs : Donner un aperçu général de ce qui se fait dans la région de la CEE en matière de réduction de la pollution atmosphérique, assorti d'une description détaillée des stratégies et politiques nationales et internationales, d'une présentation de la législation en vigueur et de l'indication des niveaux d'émission. Communiquer, en même temps que les données d'émission, des éléments nécessaires au Comité d'application pour examiner dans quelle mesure les Parties s'acquittent des obligations qui leur incombent en vertu des Protocoles à la Convention. Ces examens sont effectués tous les deux ans.

Principales activités et calendrier :

- a) Les Parties sont invitées à communiquer au secrétariat le 15 janvier 2001 au plus tard les corrections et compléments d'information à incorporer dans le projet d'examen 2000 (EB.AIR/2000/1 et additifs);
- b) Le secrétariat publiera l'"Examen 2000" une fois que les compléments d'information et corrections y auront été incorporés;
- c) Le prochain examen est prévu pour 2002. Le secrétariat élaborera un nouveau projet de plan et un nouveau projet de questionnaire pour examen par l'organe exécutif à sa dix-neuvième session.

### **1.4 ÉVALUATION ÉCONOMIQUE DES AVANTAGES DE LA RÉDUCTION DE LA POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE ET DES INSTRUMENTS ÉCONOMIQUES**

Exposé succinct/objectifs : Poursuivre l'étude sur le plan économique des avantages et des instruments économiques que l'ancienne équipe spéciale des aspects économiques des stratégies de réduction avait entreprise afin que les considérations économiques puissent être prises en compte dans l'étude/examen des Protocoles à la Convention. Un premier atelier fera le point de l'état des connaissances concernant la mesure et l'évaluation économique des effets de la pollution atmosphérique sur la santé, passera en revue les différentes méthodes de mesure et d'évaluation possibles des effets de l'atmosphère sur la santé et présentera les résultats des tout derniers travaux de recherche dans les domaines où l'incertitude est la plus grande. Un deuxième atelier qui sera consacré à l'évaluation des avantages de la réduction de la pollution atmosphérique pour les écosystèmes mettra à profit les travaux de tous les Programmes internationaux concertés (PIC) relevant du Groupe de travail des effets. D'autres travaux concernant l'utilisation des instruments économiques pour réduire la pollution atmosphérique transfrontière seront également entrepris.

Principales activités et calendrier : Le Réseau d'experts sur les avantages et les instruments économiques dont le Royaume-Uni est le chef de file et pour lequel M. David Pearce exerce les fonctions de rapporteur, fournira le cadre et les services de spécialistes pour une série d'ateliers. Les experts qui se réuniront seulement à l'occasion des ateliers projetés, comprennent non seulement des économistes mais aussi des représentants d'autres spécialités. Le Réseau

collaborera étroitement avec l'Équipe spéciale des aspects sanitaires de la pollution atmosphérique, le Groupe de travail des effets et l'Équipe spéciale des modèles d'évaluation intégrée.

a) Un premier atelier consacré à la mesure et à l'évaluation économique des effets de la pollution atmosphérique sur la santé aura lieu les 19 et 20 février 2001 au Royaume-Uni et son rapport sera présenté au Groupe de travail des stratégies et de l'examen à sa trente-troisième session;

b) Un deuxième atelier consacré à l'évaluation des avantages de la réduction de la pollution atmosphérique pour les écosystèmes et organisé sous l'égide du Réseau d'experts sur les avantages et les instruments économiques se tiendra en novembre 2001 aux Pays-Bas.

### **1.5 ÉVALUATION PLUS POUSSÉE DES POLLUANTS ORGANIQUES PERSISTANTS**

Exposé succinct/objectifs : Examiner les données recueillies au sujet de composés précis en vue :

a) D'utiliser au mieux les connaissances disponibles pour remplir les obligations contractées à l'égard des substances énumérées aux annexes I, II et III du Protocole sur les POP;

b) D'aider les Parties à déterminer les substances qu'elles pourraient envisager d'inclure en priorité dans le Protocole. L'inclusion de nouvelles substances aux annexes I, II ou III du Protocole sur les POP est régie par la décision 1998/2 de l'Organe exécutif concernant les procédures et les informations à soumettre à cet organe.

Principales activités et calendrier :

a) Un groupe spécial d'experts codirigé par le Canada et les Pays-Bas évaluera les substances prioritaires puis il examinera et évaluera les données présentées, y compris les profils de risque, pour les POP susceptibles de remplir les conditions requises pour être inscrits dans le Protocole sur les POP. Le groupe d'experts définira plus précisément son programme de travail et rendra compte de l'état d'avancement de ses travaux au Groupe de travail des stratégies et de l'examen à sa trente-troisième session;

b) La deuxième réunion du groupe d'experts aura lieu en Pologne à l'automne 2001; cette réunion pour laquelle le Canada jouera également le rôle de pays hôte, aura pour but d'examiner les profils de risque préliminaires et les rapports récapitulatifs, et de planifier les travaux futurs.

### **1.6 ÉCHANGE D'INFORMATIONS ET DE TECHNOLOGIES**

Exposé succinct/objectifs : Créer des conditions propices à l'exécution des obligations prévues dans la Convention et ses protocoles en matière de technologie afin de faciliter l'application des protocoles en vigueur et l'adhésion des non-Parties, notamment des pays en transition. Étudier les besoins de mise à jour des annexes techniques et des documents d'orientation qui accompagnent les protocoles.



#### Principales activités et calendrier :

- a) Organisation à Bologne (Italie), du 19 au 21 février 2001, d'un atelier sur l'application des techniques de réduction des COV dans les secteurs du revêtement de surfaces et du nettoyage à sec, et notification des conclusions de cet atelier au Groupe de travail des stratégies et de l'examen;
- b) Séminaire/atelier sur les techniques de réduction des émissions provenant de sources fixes, qui doit avoir lieu à Varsovie du 8 au 12 octobre 2001;
- c) Collecte par le secrétariat, auprès des Parties et des institutions internationales, d'informations sur les techniques antiémissions et les modes de gestion des produits dans le cas des polluants faisant l'objet des protocoles, et établissement de liens de collaboration avec d'autres organismes internationaux, par exemple le Bureau européen de la prévention et de la réduction intégrées de la pollution, situé à Séville (Espagne).

### **1.7 RÉDUCTION DE L'AMMONIAC**

Exposé succinct/objectifs : Un code-cadre de bonnes pratiques agricoles, définissant les meilleures solutions et techniques disponibles pour réduire les émissions d'ammoniac provenant de l'agriculture sera établi par le groupe d'experts de l'ammoniac dirigé par le Royaume-Uni à l'intention des Parties qui se fonderont sur ce document pour élaborer des codes nationaux et mieux chiffrer le rapport entre les solutions/techniques antiémissions recommandées et les émissions d'ammoniac correspondantes.

#### Principales activités et calendrier :

- a) Rédaction de la partie du code de bonnes pratiques agricoles consacrée aux principes directeurs dont le Groupe de travail des stratégies et de l'examen sera saisi à sa trente-troisième session;
- b) Collecte par le groupe d'experts des renseignements nécessaires pour mieux corrélérer les mesures appliquées et les émissions d'ammoniac et leur réduction, ainsi que de nouvelles informations sur les techniques antiémissions;
- c) Deuxième réunion du groupe d'experts à l'automne 2001 et présentation du rapport d'activité au Groupe de travail des stratégies et de l'examen à sa trente-troisième session.

### **1.8 GESTION DES SOUS-PRODUITS ET RÉSIDUS CONTENANT DES MÉTAUX LOURDS OU DES POLLUANTS ORGANIQUES PERSISTANTS**

Exposé succinct/objectifs : Établissement par l'Équipe spéciale, sous la direction de l'Autriche, d'un rapport faisant le point des connaissances sur la gestion et l'utilisation des sous-produits et résidus qui contiennent principalement des métaux lourds ou des POP produits par différents secteurs; ce rapport devrait comporter des conclusions et des projets de recommandations ainsi que, le cas échéant, des propositions tendant à modifier ou à développer les techniques antipollution prévus dans les protocoles en vigueur.

Principales activités et calendrier :

- a) Réunion de rédaction de l'Équipe spéciale, à Rome du 7 au 9 mars 2001, pour établir la version définitive du rapport faisant le point des connaissances;
- b) Présentation de la version définitive du projet de rapport faisant le point des connaissances, au Groupe de travail des stratégies et de l'examen à sa trente-troisième session.

**2. PROGRAMME CONCERTÉ DE SURVEILLANCE CONTINUE ET D'ÉVALUATION DU TRANSPORT À LONGUE DISTANCE DES POLLUANTS ATMOSPHÉRIQUES EN EUROPE (EMEP)**

L'EMEP continuera de resserrer les liens et de renforcer la coopération avec le Groupe de travail des effets. Il coopérera également et nouera des liens mutuellement bénéfiques avec le programme de la Commission européenne "Un air pur pour l'Europe" (CAFE).

**2.1 ÉMISSIONS**

Exposé succinct/objectifs : À l'aide des données communiquées par les Parties, tenir à jour et gérer les inventaires des émissions de l'EMEP, en prévoyant notamment une procédure d'assurance de la qualité, afin de fournir des informations fiables sur les émissions et les projections des émissions et de faciliter la surveillance du respect des obligations. Aider les Parties à s'acquitter des obligations qui leur incombent en matière de communication des données. L'Équipe spéciale des inventaires et des projections des émissions constituera, sous la conduite du Royaume-Uni et grâce à son réseau d'experts, une instance technique de discussion, d'échange d'informations et d'harmonisation des coefficients d'émission, méthodes, modèles de projections et modes de notification des données sur les émissions. Le Centre de synthèse météorologique-Ouest (CSM-O) facilitera l'établissement de la base de données d'inventaire, et le secrétariat demandera les données. Le Centre de synthèse météorologique-Est (CSM-E) apportera son concours pour les activités relatives aux émissions de métaux lourds et de POP. Le Centre de coordination pour les questions chimiques contribuera lui aussi à ce travail.

Principales activités et calendrier :

- a) Un atelier (qui aura lieu au début de 2001) sera consacré à la notification aux organismes internationaux de données relatives aux émissions afin i) d'améliorer les opérations de notification dans un sens propice à la validation de la qualité des données; ii) de garantir la compatibilité et la comparabilité des projections des émissions, et iii) d'alléger le plus possible la charge de travail au niveau national. Cet atelier sera organisé en collaboration avec d'autres instances intéressées, par exemple la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, l'Office statistique des Communautés européennes (EUROSTAT) et l'Organisation de coopération et de développements économiques (OCDE);
- b) L'Équipe spéciale des inventaires et des projections des émissions s'appuiera sur les recommandations de l'atelier pour établir la version définitive des directives pour la communication des données relatives aux émissions, qui seront examinées par l'Organe directeur

à sa vingt-cinquième session en vue de leur adoption par l'Organe exécutif à sa dix-neuvième session et de leur utilisation pour la communication de données détaillées à la fin de 2001;

c) Conformément à la demande du secrétariat, les Parties communiqueront les données pour 2000 relatives aux émissions en provenance des territoires visés par l'EMEP pour le SO<sub>x</sub>, les NO<sub>x</sub>, les composés organiques volatils non méthaniques (COVNM), le NH<sub>3</sub>, le CO, les métaux lourds (en priorité le cadmium (Cd), le mercure (Hg) et le plomb (Pb)) et certains POP. Pour le CO<sub>2</sub> et le CH<sub>4</sub>, les données à communiquer sont les mêmes que celles notifiées au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Les Parties, en coopération avec le CSM-E et le CSM-O, feront le nécessaire pour communiquer les données spécifiées sur les émissions de métaux lourds et de POP, conformément au Guide de l'EMEP, afin que les données soient disponibles pour l'année de référence et pour les émissions actuelles. Le CSM-O, en collaboration avec l'Équipe spéciale, étudiera les conditions requises pour l'évaluation des émissions de composés organiques;

d) En 2001, les Parties commenceront à communiquer des données relatives aux émissions de particules fines (MP<sub>10</sub> et MP<sub>2,5</sub>). Le CSM-O fournira des orientations pour la communication des données en coopération avec la Communauté européenne et l'Agence européenne pour l'environnement (AEE). Les Parties examineront un inventaire provisoire des émissions établi par l'Organisation néerlandaise de recherche scientifique appliquée (TNO) pour 1995, qui devrait servir de base à l'inventaire pour 2000. Il sera possible de consulter les experts de la TNO et de l'EMEP. De plus, l'Équipe spéciale débattira des prescriptions en matière de communication des données relatives aux émissions de particules;

e) Le CCQC, en concertation avec les experts nationaux, adaptera les inventaires européens des émissions de POP et de mercure en fonction des prescriptions de l'EMEP et communiquera ces données au CSM-E;

f) Le CSM-O présentera le rapport actualisé sur les émissions de 1980-1999 à l'Organe directeur à sa vingt-cinquième session. Le rapport sera mis à la disposition du Comité d'application et utilisé pour l'établissement du rapport sur les stratégies et politiques présenté à l'Organe exécutif à sa dix-neuvième session. Le CCQC établira des profils des espèces chimiques des métaux lourds et des POP visés dans les protocoles sur les métaux lourds et les POP;

g) En coopération avec le CMEI, le Centre de l'Agence européenne pour l'environnement spécialisé dans les émissions dans l'atmosphère, le secrétariat, les autres centres de l'EMEP et l'Équipe spéciale des inventaires et des projections des émissions, le CSM-O élaborera de nouvelles méthodes et établira une base scientifique pour le contrôle du respect des obligations, la vérification des données relatives aux émissions et le contrôle de leur qualité;

h) L'Équipe spéciale intensifiera ses travaux de vérification des données relatives aux émissions et d'établissement de projections des émissions. Elle préparera un nouvel élargissement du champ du Guide sur les espèces de COV et les particules. Elle collaborera avec les Parties en vue d'améliorer la qualité et l'exhaustivité des données communiquées sur les

émissions et renforcera l'utilisation du réseau désigné d'experts des émissions. La dixième réunion de l'Équipe spéciale aura lieu en mai 2001.

## **2.2 DÉPÔTS DE COMPOSÉS ACIDIFIANTS ET EUTROPHISANTS**

Exposé succinct/objectifs : Fournir des données de surveillance et de modélisation sur les concentrations, les dépôts et les flux transfrontières de composés soufrés et azotés en Europe. Analyser, en collaboration avec le Centre de coordination pour les effets (CCE), les dépassements antérieurs, actuels et futurs des charges critiques pour les dépôts de composés acidifiants et eutrophisants en Europe. Analyser des scénarios prévoyant des mesures de réduction de l'acidification, de l'eutrophisation et de l'ozone troposphérique d'un bon rapport coût-efficacité. Fournir des renseignements permettant de contrôler le respect des obligations. Sous la direction de l'Autriche et la coprésidence de l'Organisation météorologique mondiale (OMM), l'Équipe spéciale des mesures et de la modélisation associera plus étroitement les Parties à l'élaboration et à la mise en œuvre de stratégies de surveillance et de modélisation.

Principales activités et calendrier :

a) Les Parties rendront compte au CCQC des résultats obtenus en matière de surveillance deux fois par an : le 1er décembre au plus tard pour les données du premier semestre et le 1er juin au plus tard pour celles du second semestre. Le CCQC gèrera la base des données sur la surveillance et apportera une aide aux pays pour la surveillance des composés azotés et l'assurance de la qualité. L'échange d'informations et de données d'expérience avec le programme de Veille de l'atmosphère globale de l'OMM, les experts nord-américains et les groupes de recherche européens sera poursuivi et intensifié. Le CCQC insistera davantage sur l'élaboration de méthodologies uniformes ainsi que sur le contrôle de la qualité et la gestion de la qualité du réseau;

b) Le CCQC et le CSM-O coordonneront une étude de la stratégie de surveillance des composés acidifiants et eutrophisants et des particules de l'EMEP en tenant compte de l'évolution des besoins découlant de la Convention. Le CCQC étudiera, en collaboration avec les experts nationaux, diverses solutions pour harmoniser les besoins nationaux en matière de surveillance avec ceux de l'EMEP et de la Communauté européenne, et les recommandations en matière de suivi avec tous les pays;

c) Le CSM-O calculera le transport transfrontière annuel de composés soufrés et azotés au moyen du modèle eulérien. En collaboration avec le CMEI et les Parties, il continuera d'élaborer des méthodes et des instruments de visualisation pour l'analyse des stratégies de réduction des émissions, en particulier l'interface utilisateur pour l'exploitation des modèles lagrangiens de l'EMEP par le biais de l'Internet;

d) Le CCQC et le CSM-O continueront d'évaluer ensemble l'évolution des concentrations et des dépôts de polluants acidifiants et de cations basiques à partir des données de l'EMEP; ils étudieront de nouvelles méthodes d'évaluation et de validation des résultats entre les mesures et les modèles. Le CSM-O reverra, au besoin, la paramétrisation des dépôts secs et des dépôts humides dans le modèle relatif aux dépôts acides;

- e) Le CSM-O donnera la priorité à l'application dans le contexte du modèle eulérien d'un code uniforme pour l'acidification, l'eutrophisation, l'ozone troposphérique et les particules;
- f) Le CSM-O commencera à recalculer les données météorologiques à partir de 1990 pour permettre une analyse de l'évolution et une évaluation des résultats. Il continuera de revoir et de vérifier les champs des données météorologiques à prendre en considération pour la modélisation de la pollution atmosphérique;
- g) Les résultats dont l'Organe directeur aura autorisé la diffusion générale seront affichés sur le site Internet de l'EMEP. Les données communiquées au titre de la Convention sur la protection du milieu marin de l'Atlantique du Nord-Est (OSPAR) et à la Commission pour la protection de l'environnement marin de la mer Baltique (HELCOM) devraient en principe permettre une évaluation quasi régionale des résultats du Protocole par une interprétation des données observées;
- h) L'Équipe spéciale des mesures et de la modélisation préparera une évaluation des travaux de mesure et de modélisation de l'EMEP pour 1980-2000 et proposera d'autres grandes questions dont elle pourrait se saisir au cours des cinq prochaines années. Elle favorisera l'examen par les Parties des données nationales provenant du réseau de surveillance et fera elle-même le point de la stratégie actuelle de surveillance de l'EMEP afin de déceler les changements qui pourraient être nécessaires pour évaluer l'application des dispositions et le respect des obligations. Elle va notamment élaborer une stratégie pour la mesure des PM<sub>10</sub> en tenant compte des recommandations de l'atelier d'Interlaken (EB.AIR/GE.1/2000/9), de la nécessité de valider les modèles et des activités d'autres organismes internationaux. La deuxième réunion de l'Équipe spéciale aura lieu à Portoroz (Slovénie) du 30 mai au 1er juin 2001;
- i) L'Agence pour la protection de l'environnement des États-Unis accueillera du 12 au 15 juin 2001 un atelier organisé avec le Programme de surveillance et d'évaluation de l'Arctique qui sera consacré aux questions liées au transport transatlantique des polluants atmosphériques.

### 2.3 PHOTO-OXYDANTS

Exposé succinct/objectifs : Communiquer les résultats des activités de surveillance de l'ozone et des COV. Développer et vérifier le modèle concernant l'ozone en vue de la construction d'un modèle commun oxydants/acidification. Évaluer l'exposition à court et à long terme aux oxydants photochimiques et collaborer avec le Groupe de travail des effets pour élaborer de nouvelles méthodes d'analyse des dommages. Analyser des scénarios de réduction de l'ozone troposphérique en coopération avec le CMEI.

Principales activités et calendrier :

- a) Les Parties communiqueront au CCQC les résultats qu'elles auront obtenus en matière de surveillance de l'ozone et des COV. Le CCQC est chargé de veiller à l'assurance de la qualité, au stockage des données et à la diffusion des données sur l'Internet. Il poursuivra ses activités de mesure et de collecte des données sur l'ozone et les émissions de COV dont il s'efforcera d'élargir la couverture spatiale;

b) Le CSM-O et le CCQC continueront de faire le point des activités de surveillance et d'assurance de la qualité pour les photo-oxydants;

c) Le CSM-O calculera l'exposition à court terme aux oxydants photochimiques de la végétation pendant les périodes de croissance ainsi que l'exposition potentielle de l'être humain; il appliquera la version révisée du sous-programme relatif aux dépôts secs d'ozone (degré II) et harmonisera le traitement des émissions dans le modèle eulérien unifié associant pluies acides, oxydants photochimiques et particules;

d) Le CSM-O et le CCQC évalueront les tendances concernant l'ozone et feront le bilan des activités de surveillance et d'assurance de la qualité. Pour certains sites de surveillance, on calculera l'évolution des concentrations d'ozone et on les comparera à des valeurs modélisées sur plusieurs années;

e) Le CSM-O évaluera les effets des mesures antiémissions sur les photo-oxydants, en coopération avec le CMEI, et en prêtant une attention particulière aux effets d'échelle;

f) Un atelier EMEP/EUROTRAC LOOP sur les concentrations de NO<sub>x</sub> et/ou de COV susceptibles de limiter la formation d'ozone aura lieu à Gerzensee (Suisse), du 3 au 6 décembre 2001.

## **2.4 MÉTAUX LOURDS**

Exposé succinct/objectifs : Fournir des données de surveillance et de modélisation sur les concentrations, les dépôts et les flux transfrontières de cadmium, de plomb et de mercure en Europe. Affiner les modèles du transport du plomb, du cadmium et du mercure parallèlement aux travaux effectués dans le cadre du Groupe de travail des effets pour définir les limites critiques pour les métaux lourds. Analyser l'évolution des dépôts de plomb et de cadmium.

Principales activités et calendrier :

a) Le CCQC et le CSM-E établiront, en coopération avec les Parties, une estimation des tendances concernant les émissions, les concentrations et les dépôts de métaux lourds en Europe;

b) En coopération avec le CCQC, les Parties développeront le réseau EMEP pour les métaux en traces, en accordant la priorité, d'abord aux éléments Hg, Cd et Pb, puis au cuivre (Cu), au zinc (Zn), à l'arsenic (As), au chrome (Cr) et au nickel (Ni). L'élaboration du manuel d'échantillonnage et d'analyse des métaux lourds sera terminée. Le CCQC poursuivra les travaux sur les procédures opérationnelles types relatives aux métaux lourds et les contrôles périodiques de la qualité. Étant donné le manque de données fiables et la nécessité de travailler de façon concertée, le CCQC recueillera, auprès des réseaux nationaux ou internationaux déjà en place, toutes les nouvelles données de mesure ainsi que tous les nouveaux résultats;

c) Le CSM-E procédera aux calculs sur modèle des concentrations, dépôts et matrices de pays à pays pour le plomb et le cadmium et analysera leurs tendances. Il coopérera avec le CCQC, le CSM-O et l'Équipe spéciale des inventaires et des projections des émissions afin de vérifier la qualité des données sur les émissions de métaux lourds. En coopération étroite avec

le CCQC et l'Équipe spéciale des mesures et de la modélisation, les résultats des modèles seront confrontés aux données de mesure. Le CSM-E affinera la paramétrisation des modèles et effectuera une analyse d'incertitude;

d) Le CSM-E développera le modèle multimilieux pour le mercure, en accordant une attention particulière aux échanges atmosphère-sol et atmosphère-eau de mer. La comparaison des modèles pour le mercure (phase II) se poursuivra et on lancera la construction d'un modèle hémisphérique. La mise en commun d'informations et de données d'expérience avec le Programme de surveillance et d'évaluation de l'Arctique (AMAP) et les groupes de recherche nord-américains et européens se poursuivra/s'intensifiera;

e) Le CCQC et le CSM-E communiqueront les résultats des mesures et de la modélisation des métaux lourds et afficheront des données détaillées sur le site Web de l'EMEP. Il sera accordé une attention particulière à la communication d'informations aux commissions HELCOM et OSPARCOM. Le CSM-E continuera de coopérer avec l'OMS, la CE, le PNUE, l'Expérience européenne relative au transport et à la transformation dans la troposphère, au-dessus de l'Europe, de constituants traces importants pour l'environnement (EUROTRAC), le programme AMAP, le CCE et l'Équipe spéciale des aspects sanitaires de la pollution atmosphérique.

## **2.5 POLLUANTS ORGANIQUES PERSISTANTS (POP)**

Exposé succinct/objectifs : Fournir davantage de données de surveillance et de modélisation sur les flux transfrontières, les concentrations et les dépôts de certains POP en Europe. Étudier plus avant les processus physico-chimiques des POP dans différents milieux, en tenant compte de leur transport à l'intérieur de la zone de l'EMEP et à l'échelle hémisphérique/planétaire.

### Principales activités et calendrier :

a) En coopération avec le CCQC, le CSM-O et l'Équipe spéciale des inventaires et des projections des émissions et en consultation avec les Parties, le CSM-E vérifiera la qualité des données relatives aux émissions de POP;

b) En coopération avec le CCQC, les Parties développeront le réseau de mesure. Le CCQC recueillera auprès d'autres programmes internationaux les données de surveillance disponibles. La comparaison interlaboratoires se poursuivra et le CCQC poursuivra les travaux sur les procédures opérationnelles types et les contrôles périodiques de la qualité pour inclusion dans le manuel d'échantillonnage et d'analyse chimique;

c) Le CSM-E étudiera les propriétés physico-chimiques de certains POP et analysera et résumera les résultats scientifiques obtenus dans le cadre du projet MEPOP de l'EUROTRAC, d'autres programmes internationaux tels que le programme AMAP, des commissions HELCOM et OSPARCOM et des programmes nationaux. Il développera les modèles multimilieux relatifs aux POP, en accordant une attention particulière à la sensibilité des modèles. Il évaluera les variations saisonnières et annuelles et confrontera les résultats obtenus aux mesures, en coopération avec le CCQC. Les conclusions seront affichées sur l'Internet.

Le modèle POPCYCLING-Baltic servira à étudier les trajectoires, les dépôts et le devenir des polluants organiques persistants dans la région de la mer Baltique;

d) Le CSM-E utilisera de nouvelles procédures pour traiter les données météorologiques à prendre en compte aux fins de la modélisation régionale et hémisphérique et entamera les travaux préparatoires en vue de la comparaison des modèles. La construction de modèles hémisphériques se poursuivra. Le CSM-E élaborera et validera des modèles du transport multimilieux pour certains POP et améliorera la paramétrisation des processus d'échange. Il étudiera également les processus de sédimentation, d'accumulation et de dégradation ainsi que l'influence de la distribution granulométrique sur le transport à longue distance du benzo(a)pyrène (B(a)P).

## 2.6 PARTICULES FINES

Exposé succinct/objectifs : Élaborer des recommandations concernant la notification des émissions et la surveillance des concentrations de particules fines dans l'atmosphère. Construire des modèles du transport et de l'évaluation intégrée des particules fines afin de fournir à l'Organe directeur, à l'Équipe spéciale des aspects sanitaires de la pollution atmosphérique et à l'Organe exécutif de plus amples renseignements sur le transport transfrontière de ces particules.

Principales activités et calendrier :

a) Étant donné que le principal obstacle à l'élaboration de stratégies de réduction des émissions de particules dans l'atmosphère est l'incertitude quant aux éléments responsables des effets néfastes sur la santé, les centres de l'EMEP fourniront à l'Équipe spéciale des aspects sanitaires de la pollution atmosphérique des données permettant d'élaborer des recommandations sur des indicateurs/valeurs limites plausibles. Ces indicateurs serviront ultérieurement à la mise au point d'une stratégie EMEP de surveillance et de modélisation des particules;

b) L'EMEP élaborera, pour la Convention, une stratégie de surveillance qui soit autant que possible harmonisée avec les travaux de la CE. En collaboration avec l'Équipe spéciale des mesures et de la modélisation, le CCQC recommandera des méthodes de mesure et de spéciation chimique/distribution granulométrique des MP<sub>2,5</sub> ainsi que des procédures d'assurance de la qualité. Le CCQC commencera à recueillir des données auprès des Parties;

c) Le CSM-O affinera le modèle eulérien unifié en y incorporant les aérosols primaires et secondaires. Il mettra à l'essai un modèle à compartiments tenant compte de la dynamique des aérosols. Les premiers résultats de l'introduction du module relatif à la dynamique des aérosols seront analysés;

d) Organisation d'un atelier sur l'utilisation de modules relatifs à la dynamique des aérosols dans les modèles eulériens (2001);

e) Organisation, en collaboration avec l'EPA, à l'automne 2001 ou au printemps 2002, d'un atelier EMEP sur la modélisation et les mesures, par espèce, des particules fines;



f) Dans ses travaux de construction de modèles, le CSM-O tiendra compte du programme européen coordonné sur les inventaires des émissions de particules et contribuera au modèle d'évaluation intégrée des particules qu'élabore le Centre pour les modèles d'évaluation intégrée (CMEI).

## **2.7 MODÈLES D'ÉVALUATION INTÉGRÉE**

Exposé succinct/objectifs : Analyser des scénarios de réduction d'un bon rapport coût-efficacité de l'acidification, de l'eutrophisation, de l'ozone troposphérique et des phénomènes connexes, notamment la pollution par les particules. Seront couvertes par la modélisation : i) les possibilités de réduction des émissions de soufre, d'oxydes d'azote, d'ammoniac, de COV et de particules primaires, y compris des mesures structurelles dans les secteurs de l'énergie, des transports et de l'agriculture et les coûts de ces mesures; ii) les projections des émissions; iii) l'évaluation du transport de ces substances dans l'atmosphère (y compris à l'échelle planétaire); et iv) l'analyse et la quantification des effets des réductions des émissions sur la santé, ainsi que de leurs avantages. Les résultats des travaux effectués par d'autres organes subsidiaires serviront à l'établissement des modèles. Sous la houlette des Pays-Bas, l'Équipe spéciale des modèles d'évaluation intégrée dirigera les travaux menés par le CMEI à l'Institut international pour l'analyse des systèmes appliqués (IIASA). Toutes ces activités seront menées en coordination étroite avec les travaux connexes réalisés sous les auspices de la Commission européenne.

Principales activités et calendrier :

a) En collaboration avec le CSM-O, le CMEI améliorera le cadre de la modélisation de l'évaluation intégrée des particules. Il travaillera en liaison avec le Projet européen coordonné sur les inventaires des émissions de particules à la mise au point de courbes des coûts de la réduction des émissions de particules;

b) En collaboration avec le CSM-O, le CMEI révisera les modèles d'évaluation intégrée en tirant parti des récents progrès réalisés dans la modélisation du transport atmosphérique. Par ailleurs, on étudiera, dans le cadre des analyses d'incertitude, les incertitudes que comportent les modèles de transport atmosphérique et les non-linéarités connexes liées à l'advection numérique et aux processus chimiques atmosphériques;

c) L'Équipe spéciale tiendra sa vingt-sixième réunion du 14 au 16 mai 2001 à Bruxelles et organisera un atelier à l'automne 2001.

## **3. EFFETS DES PRINCIPAUX POLLUANTS ATMOSPHÉRIQUES SUR LA SANTÉ ET L'ENVIRONNEMENT**

### **3.1 EXAMEN DES EFFETS DES PRINCIPAUX POLLUANTS ATMOSPHÉRIQUES**

#### **3.1.1 Rapports annuels sur l'état d'avancement des activités relatives aux effets**

Exposé succinct/objectifs : Faire, chaque année, le bilan des activités et des résultats des Programmes internationaux concertés et de l'Équipe spéciale des aspects sanitaires de la pollution atmosphérique. Élaborer un projet de rapport annuel commun d'après les

renseignements fournis par les pays chefs de file et les centres de coordination des Programmes, pour examen par le Groupe de travail des effets.

Principales activités et calendrier :

a) Communication au secrétariat de renseignements pertinents sur les Programmes internationaux concertés et l'Équipe spéciale des aspects sanitaires de la pollution atmosphérique (18 mai 2001);

b) Présentation au Groupe de travail des effets, en 2001, du projet de rapport commun pour 2001 des Programmes internationaux concertés et de l'Équipe spéciale des aspects sanitaires de la pollution atmosphérique.

3.1.2 Examen approfondi des effets des polluants atmosphériques

Exposé succinct/objectifs : Faire le point des connaissances acquises sur les effets de certains polluants atmosphériques, sur la base des résultats des Programmes internationaux concertés et de l'Équipe spéciale des aspects sanitaires de la pollution atmosphérique, ainsi que d'autres données et éléments d'information pertinents. Le rapport de fond de 2001 résumera les connaissances actuelles concernant la présence, les flux et les effets de certains métaux lourds dans l'environnement.

Principales activités et calendrier :

a) Présentation par les Programmes internationaux concertés et l'Équipe spéciale des aspects sanitaires de la pollution atmosphérique, de projets de contributions au rapport de fond (conformément au plan d'ensemble approuvé par le Groupe de travail des effets à sa dix-neuvième session) en janvier 2001;

b) Examen de ces projets de contributions par le Bureau élargi du Groupe de travail des effets à sa réunion de février 2001;

c) Élaboration du projet de rapport de fond (mars-juin 2001);

d) Présentation du projet de rapport de fond et de son résumé analytique au Groupe de travail des effets en 2001;

e) Présentation au Groupe de travail, en 2001, d'un projet de plan de travail sur les métaux lourds (élaboré par le Bureau) tenant compte du financement disponible;

f) Présentation au Groupe de travail des effets en 2001, pour examen, d'un projet de plan général pour l'éventuel examen-évaluation d'ensemble des effets actuels de la pollution atmosphérique et des tendances enregistrées à cet égard (établi par le Bureau).

### **3.2 PROGRAMME INTERNATIONAL CONCERTÉ RELATIF AUX EFFETS DE LA POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE SUR LES MATÉRIAUX, Y COMPRIS CEUX DES MONUMENTS HISTORIQUES ET CULTURELS**

Exposé succinct/objectifs : Quantifier la contribution des effets conjugués de plusieurs polluants à la corrosion de certains matériaux dans des conditions environnementales différentes aux fins, notamment, de l'évaluation économique des dommages causés par la pollution atmosphérique. Une équipe spéciale ayant la Suède pour chef de file est chargée de la planification détaillée et de la coordination du Programme, en coopération avec le centre de recherche principal du Programme (l'Institut suédois de la corrosion, à Stockholm).

#### Principales activités et calendrier :

- a) Élaboration et publication, au début de 2001, du compte rendu de l'atelier sur la cartographie des effets de la pollution atmosphérique sur les matériaux, y compris les biens et ressources exposés (tenu à Stockholm, en juin 2000);
- b) Présentation au Groupe de travail des effets, en 2001, d'un rapport sur l'évaluation de l'attaque corrosive après une année d'exposition dans le cadre du programme multipolluants;
- c) Présentation au Groupe de travail, en 2001, d'un rapport d'activité sur le développement d'une base de données environnementales aux fins du programme d'exposition à plusieurs polluants;
- d) Dix-septième réunion de l'Équipe spéciale du Programme, du 11 au 13 juin 2001, à Dübendorf (Suisse).

### **3.3 PROGRAMME INTERNATIONAL CONCERTÉ D'ÉVALUATION ET DE SURVEILLANCE DE L'ACIDIFICATION DES COURS D'EAU ET DES LACS**

Exposé succinct/objectifs : Déterminer l'état actuel et l'évolution à long terme des écosystèmes des eaux de surface compte tenu des variations et des incidences au niveau régional d'un certain nombre de polluants atmosphériques, et en étudier les effets sur les biotes. Une équipe spéciale du Programme dirigée par la Norvège, qui fournit également le centre de coordination du Programme (l'Institut norvégien de recherche sur l'eau, à Oslo) est chargée de la planification détaillée et de la coordination du Programme.

#### Principales activités et calendrier :

- a) Publication du rapport sur les tendances qui se dégagent des résultats des opérations d'interétalonnage;
- b) Organisation des opérations d'interétalonnage biologique et chimique de 2001; présentation des résultats de 2000 (dont ceux de l'interétalonnage intéressant les métaux lourds) au Groupe de travail en 2001;

c) Présentation au Groupe de travail, en 2001, d'un rapport d'activité sur le développement du réseau de surveillance et de la base de données du Programme, l'accent étant mis sur les données biologiques;

d) Présentation au Groupe de travail, en 2001, d'un rapport sur l'évaluation approfondie de l'azote dans les eaux de surface, établi en coopération avec l'EMEP, et d'une note sur l'effet des fluctuations climatiques à court terme (intrusions salines) sur l'évaluation des tendances concernant la qualité de l'eau;

e) Dix-septième réunion de l'Équipe spéciale du Programme en octobre 2001 aux États-Unis d'Amérique (à confirmer).

### **3.4 PROGRAMME INTERNATIONAL CONCERTÉ D'ÉVALUATION ET DE SURVEILLANCE DES EFFETS DE LA POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE SUR LES FORÊTS**

Exposé succinct/objectifs : Recueillir et évaluer des données détaillées et comparables sur les changements survenant dans les forêts dans des conditions ambiantes réelles (en particulier en présence de polluants atmosphériques, notamment de dépôts acidifiants et eutrophisants, ainsi que d'autres phénomènes perturbateurs) et déterminer les relations cause-effet. Une équipe spéciale du Programme ayant pour chef de file l'Allemagne et travaillant en coopération avec le centre de coordination principal du Programme (le Centre fédéral de recherche sur la foresterie et les produits forestiers de Hambourg (Allemagne)) est chargée de la planification détaillée et de la coordination du Programme. Les activités de surveillance intensive des écosystèmes forestiers pratiquée dans les limites des placettes d'échantillonnage permanentes (degré II), de surveillance extensive à grande échelle (degré I) et d'évaluation intégrée des résultats sont menées à bien en coopération avec la Commission européenne.

#### Principales activités et calendrier :

a) Élaboration des rapports analytiques et techniques de 2001 sur l'état des forêts en Europe (aux degrés I et II); présentation au Groupe de travail des effets, en 2001, d'un rapport récapitulant les résultats des activités de surveillance menées en 2000;

b) Présentation au Groupe de travail, en 2001, d'informations sur l'état d'avancement de l'élaboration d'un rapport sur les relations de causalité fondé sur les résultats obtenus sur les placettes de base du PIC-Forêts et du PIC-Surveillance intégrée;

c) Présentation au Groupe de travail, en 2001, d'un rapport d'activité sur le développement des liens entre la surveillance au degré I et la surveillance au degré II;

d) Dix-septième réunion de l'Équipe spéciale du Programme, du 19 au 23 mai 2001 à Wesport (Irlande).

### **3.5 PROGRAMME INTERNATIONAL CONCERTÉ RELATIF AUX EFFETS DE LA POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE SUR LA VÉGÉTATION NATURELLE ET LES CULTURES**

Exposé succinct/objectifs : Évaluer les effets des polluants atmosphériques et autres phénomènes perturbateurs sur la végétation naturelle et les cultures; définir des fonctions dose-réponse pour une série de cultures; valider les niveaux critiques de l'ozone pour la végétation naturelle et les cultures et développer l'approche de degré II; évaluer la végétation naturelle et les cultures en tant qu'indicateurs efficaces des dommages que peuvent subir les écosystèmes naturels sous l'effet de l'ozone; et évaluer et cartographier les dépôts de métaux lourds sur la végétation. Une équipe spéciale du Programme, dirigée par le Royaume-Uni et travaillant en coopération avec le centre de coordination du Programme (le Centre d'écologie et d'hydrologie du Groupe de recherche de Bangor, au Royaume-Uni) est chargée de la planification détaillée et de la coordination du Programme.

Principales activités et calendrier :

- a) Présentation au Groupe de travail des effets, en 2001, du rapport annuel de 2001 faisant le point des résultats obtenus dans le cadre du Programme;
- b) Présentation au Groupe de travail, en 2001, d'un rapport d'activité sur le développement des expériences réalisées dans le cadre du Programme sur les effets des épisodes de fortes concentrations d'ozone dans l'air ambiant sur les cultures et la végétation naturelle;
- c) Présentation au Groupe de travail, en 2001, d'un rapport d'activité sur la détermination du flux critique de l'ozone pour la biomasse;
- d) Poursuite de l'étude des dépôts de métaux lourds, y compris l'analyse des concentrations de métaux lourds dans des échantillons de clones du trèfle et prise en charge de la coordination du programme visant à étudier à l'échelle européenne les concentrations de métaux lourds dans les mousses; communication d'informations au Groupe de travail des effets en 2001;
- e) Quatorzième réunion de l'Équipe spéciale du Programme du 23 au 26 janvier 2001 à Louvain (Belgique).

### **3.6 PROGRAMME INTERNATIONAL CONCERTÉ DE SURVEILLANCE INTÉGRÉE DES EFFETS DE LA POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE SUR LES ÉCOSYSTÈMES**

Exposé succinct/objectifs : Déterminer l'état des écosystèmes et prévoir leur évolution à long terme compte tenu des variations et de l'impact au niveau régional d'un certain nombre de polluants atmosphériques, en accordant une attention particulière aux effets sur les biotes. Une équipe spéciale du Programme dirigée par la Suède est chargée de planifier, de coordonner et d'évaluer le Programme. Le centre du Programme (l'Institut finlandais de l'environnement,

à Helsinki) est chargé de recueillir, de stocker, de dépouiller et d'analyser les données provenant des pays participants.

Principales activités et calendrier :

- a) Présentation au Groupe de travail des effets, en 2001, du dixième rapport annuel;
- b) Poursuite du calcul : i) des bilans et tendances concernant les composés soufrés et azotés, les cations basiques et des ions H<sup>+</sup>; et ii) des réservoirs et flux de métaux lourds; communication d'informations au Groupe de travail en 2001;
- c) Développement des indicateurs des effets biologiques et évaluation des relations entre différents polluants et différents effets; présentation au Groupe de travail, en 2001, d'un rapport d'activité;
- d) Présentation au Groupe de travail, en 2001, d'un rapport d'activité sur les résultats de la construction de modèles dynamiques sito-spécifiques et l'évaluation de la régénération des écosystèmes dans certains sites du PIC-Surveillance intégrée;
- e) Étude des possibilités qui s'offrent d'établir une coopération plus étroite avec d'autres organisations et organismes internationaux compétents et/ou de participer plus activement à leurs travaux, dans le but d'examiner les problèmes environnementaux qui se posent à l'échelle mondiale (les changements climatiques, par exemple); communication d'informations au Groupe de travail en 2001;
- f) Neuvième réunion de l'Équipe spéciale du Programme du 3 au 5 mai 2001 à Rome (Italie).

### **3.7 PROGRAMME INTERNATIONAL CONCERTÉ DE CARTOGRAPHIE DES NIVEAUX ET DES CHARGES CRITIQUES**

Exposé succinct/objectifs : Déterminer les charges et les niveaux critiques de certains polluants ainsi que leurs dépassements, élaborer et appliquer d'autres méthodes pour les approches fondées sur les effets et construire des modèles et dresser des cartes des effets actuels de la pollution atmosphérique et de leur évolution. Une équipe spéciale dirigée par l'Allemagne est chargée de la planification détaillée et de la coordination des activités. Cette équipe utilise les données disponibles et acceptées et en fait la synthèse en tirant parti, en particulier, des travaux en cours dans le cadre des autres équipes spéciales, des Programmes internationaux concertés et de l'EMEP. Le Centre de coordination pour les effets (CCE), établi à l'Institut national de la santé publique et de l'environnement à Bilthoven (Pays-Bas), fournit un appui scientifique et technique à cette équipe ainsi qu'à d'autres activités relatives aux effets, notamment en élaborant des méthodes et des modèles permettant de calculer les charges et les niveaux critiques et d'appliquer d'autres approches fondées sur les effets, et en établissant des cartes des charges et des niveaux critiques et de leurs dépassements ainsi que d'autres paramètres de risque liés aux dommages potentiels et à la régénération des écosystèmes.

#### Activités principales et calendrier :

- a) Gestion et mise à jour constantes de la base de données sur les charges critiques de soufre et d'azote ainsi que des données qui en découlent; communication d'informations au Groupe de travail des effets en 2001;
- b) Présentation au Groupe de travail, en 2001, d'un rapport sur les résultats de la réunion d'experts consacrée à la modélisation dynamique et d'un rapport d'activité sur le perfectionnement des méthodes et procédures d'évaluation de la régénération des écosystèmes et des risques de dégradation future (y compris la modélisation dynamique à l'échelle européenne);
- c) Définition plus affinée des limites critiques pour les métaux lourds compte tenu, notamment, des conclusions de la réunion du groupe spécial d'experts tenue en octobre 2000 à Bratislava; communication d'informations au Groupe de travail en 2001;
- d) Élaboration du sixième rapport d'activité du CCE (2001) en vue de sa présentation au Groupe de travail en 2001;
- e) Onzième atelier du CCE sur la modélisation et la cartographie du 24 au 27 avril 2001 à Bilthoven (Pays-Bas);
- f) Dix-septième réunion de l'Équipe spéciale du Programme du 7 au 9 mai 2001 à Bratislava (Slovaquie).

### **3.8 EFFETS DES POLLUANTS ATMOSPHÉRIQUES SUR LA SANTÉ**

Exposé succinct/objectifs : Élaborer des rapports sur l'état des connaissances concernant les effets directs et indirects de la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance sur la santé.

- a) L'Organisation mondiale de la santé (OMS) est invitée à présenter au Groupe de travail des effets des rapports d'activité ou des rapports techniques pertinents afin qu'il soit possible de mettre à profit les connaissances acquises par cette organisation pour poursuivre l'application de la Convention. D'autres organisations internationales, les gouvernements intéressés et/ou d'autres organes subsidiaires relevant de la Convention devraient fournir, au besoin, des renseignements ou des rapports complémentaires;
- b) Pour aider le Groupe de travail des effets et l'Organe exécutif à élaborer de nouveaux protocoles et/ou à actualiser les protocoles existants et à établir la base documentaire correspondante, l'Équipe spéciale mixte du Centre européen pour l'environnement et la santé (CEES) de l'OMS et de l'Organe exécutif, dirigée par le CEES, examine et évalue les effets sur la santé de la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance et fait rapport sur la question.

Principales activités et calendrier :

- a) Poursuite de l'évaluation de l'exposition des populations aux particules transportées sur de longues distances et de ses effets sur la santé; communication d'informations au Groupe de travail des effets en 2001;
- b) Mise au point du rapport sur l'évaluation préliminaire du risque que présente, pour la santé certains métaux lourds transportés dans l'atmosphère, au-delà des frontières sur de longues distances en vue de sa présentation au Groupe de travail en 2001;
- c) Évaluation préliminaire des effets que peuvent avoir sur la santé, les POP considérés comme "hautement prioritaires"; communication d'informations au Groupe de travail en 2001;
- d) Quatrième réunion de l'Équipe spéciale des aspects sanitaires de la pollution atmosphérique du 4 au 6 avril 2001 à Bonn (Allemagne) (à confirmer).



Annexe V**LISTE PROVISOIRE DES RÉUNIONS PRÉVUES EN 2001**

23 et 24 avril 2001 Genève	Groupe de travail des stratégies et de l'examen (réunion des chefs de délégation)
29 août-31 août 2001 Genève	Groupe de travail des effets (vingtième session)
3-5 septembre 2001 Genève	Organe directeur de l'EMEP (vingt-cinquième session)
24-27 septembre 2001 Genève	Groupe de travail des stratégies et de l'examen (trente-troisième session)
11-14 décembre 2001 Genève	Organe exécutif de la Convention (dix-neuvième session)
	* * *
2-4 mai 2001 Bratislava	Comité d'application (septième réunion)
Septembre 2001 Genève (à confirmer)	Comité d'application (huitième réunion)
	* * *
23-26 janvier 2001 Louvain (Belgique)	Équipe spéciale du Programme international concerté (PIC) relatif aux effets de la pollution atmosphérique sur la végétation naturelle et les cultures (quatorzième réunion)
29 et 30 janvier 2001 La Haye (Pays-Bas)	Atelier de l'EMEP sur l'harmonisation des procédures de communication de données sur les émissions aux organismes internationaux.
19-21 février 2001 Bologne (Italie)	Atelier sur l'application de techniques de réduction des émissions de COV dans les secteurs du revêtement de surfaces et du nettoyage à sec

19-20 février 2001 Londres	Réseau d'experts sur les avantages et les instruments économiques Premier atelier consacré à la mesure et à l'évaluation économique des effets de la pollution atmosphérique sur la santé
7-9 mars 2001 Rome	Équipe spéciale de la gestion des sous-produits et des résidus contenant des métaux lourds ou des polluants organiques persistants (réunion de rédaction)
19-21 mars 2001 York (Royaume-Uni)	Atelier sur les critères chimiques et les limites critiques pour la modélisation à l'état d'équilibre et la modélisation dynamique
4-6 avril 2001 Bonn (Allemagne) (à confirmer)	Équipe spéciale des aspects sanitaires de la pollution atmosphérique (quatrième réunion)
24-27 avril 2001 Bilthoven (Pays-Bas)	Onzième atelier du CCE sur la modélisation et la cartographie
3-5 mai 2001 Rome (Italie)	Équipe spéciale du Programme international concerté (PIC) de surveillance intégrée des effets de la pollution atmosphérique sur les écosystèmes (neuvième réunion)
7-9 mai 2001 Bratislava (à confirmer)	Équipe spéciale du Programme international concerté (PIC) de cartographie des niveaux et des charges critiques (dix-septième réunion)
14-16 mai 2001 Bruxelles	Équipe spéciale des modèles d'évaluation intégrée (vingt-sixième réunion)
19-23 mai 2001 Westport (Irlande)	Équipe spéciale du Programme international concerté (PIC) d'évaluation et de surveillance des effets de la pollution atmosphérique sur les forêts (dix-septième réunion)
14-18 mai 2001 Grèce (à confirmer)	Équipe spéciale des inventaires et des projections des émissions (dixième réunion)
30 mai-1er juin 2001 Portoroz (Slovénie)	Équipe spéciale des mesures et de la modélisation (deuxième réunion)

11-13 juin 2001 Dübendorf (Suisse) (à confirmer)	Équipe spéciale du Programme international concerté (PIC) relatif aux effets de la pollution atmosphérique sur les matériaux, y compris ceux des monuments historiques et culturels (dix-septième réunion)
12-15 juin 2001 États-Unis	Atelier EMEP/AMAP sur le transport transatlantique des polluants atmosphériques (l'Agence pour la protection de l'environnement des États-Unis accueillera cet atelier et collaborera à son organisation)
8-12 octobre 2001 Varsovie (à confirmer)	Atelier sur les techniques de réduction des émissions provenant de sources fixes
Octobre 2001 (États-Unis) (à confirmer)	Équipe spéciale du Programme international concerté (PIC) d'évaluation et de surveillance de l'acidification des cours d'eau et des lacs (dix-septième réunion)
3-6 décembre 2001 Gerzensee (Suisse)	Atelier EMEP/EUROTRAC LOOP sur les concentrations de NO <sub>x</sub> et/ou de COV susceptibles de limiter la formation d'ozone
Automne 2001 Pologne	Groupe spécial d'experts des POP (deuxième réunion)
Automne 2001 Laxenburg (Autriche) (à confirmer)	Atelier organisé par l'Équipe spéciale des modèles d'évaluation intégrée
Automne 2001 (à confirmer)	Groupe spécial d'experts de l'ammoniac (deuxième réunion)
Automne 2001 Helsinki (à confirmer)	Atelier EMEP sur la modélisation des particules fines : comparaison entre modèles et prise en compte de la dynamique des aérosols
Automne 2001 (Pays-Bas)	Deuxième atelier organisé sous l'égide du Réseau d'experts sur les avantages et les instruments économiques et consacré à l'évaluation des avantages de la réduction de la pollution atmosphérique pour les écosystèmes

-----